



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

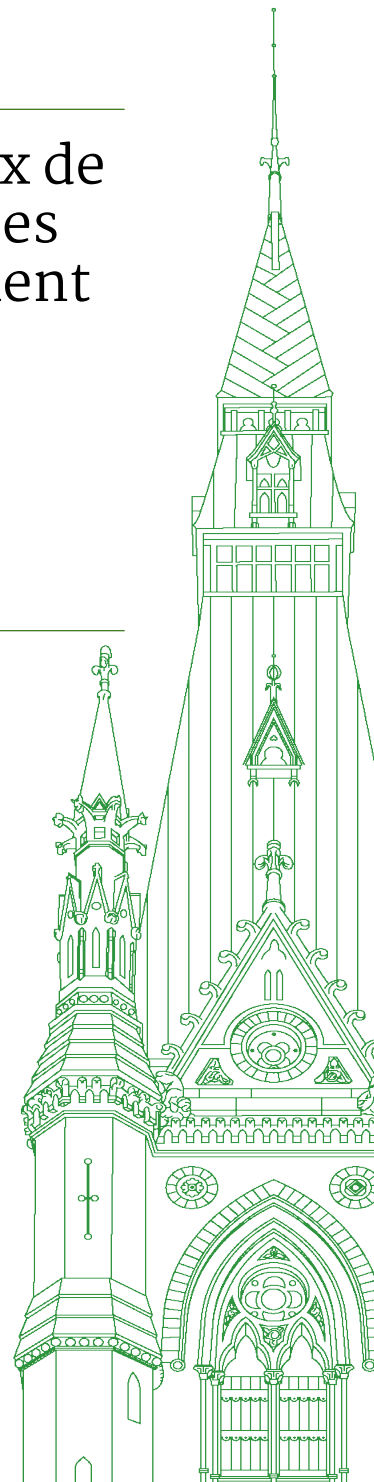
Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 018

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 4 mai 2026



Président : Fayçal El-Khoury

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 4 mai 2026

• (1540)

[Français]

Le président (Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 18^e réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Sous-comité le lundi 26 janvier 2026, le Sous-comité se réunit dans le cadre de son étude sur les répercussions mondiales de la répression transnationale.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

J'aimerais formuler quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Les personnes qui participent par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro quand elles ont la parole et se mettre en sourdine quand ce n'est pas leur tour de parler.

Les personnes qui utilisent Zoom peuvent sélectionner, au bas de leur écran, le canal d'interprétation de leur choix, soit le parquet, l'anglais ou le français. Les participants présents dans la salle peuvent utiliser l'oreillette puis sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

[Français]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos premiers témoins.

[Traduction]

À titre personnel, nous accueillons M. Thomas Juneau, professeur titulaire, Affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa; Mark Kersten, professeur adjoint, École de criminologie et de justice pénale, University of the Fraser Valley; et le professeur Frederick John Packer, professeur agrégé de droit à l'Université d'Ottawa.

Par vidéoconférence, nous accueillons Mme Dimon Liu, militante des droits de la personne, CAUKUS Foundation; Luke de Pulford, directeur exécutif, Inter-Parliamentary Alliance on China; et

Brandon Silver, directeur de la politique et des projets, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne.

Bienvenue à tous.

J'aimerais accorder à chacun de nos témoins cinq minutes pour leur déclaration liminaire. Je vous prie de vous en tenir au temps qui vous est alloué.

J'aimerais commencer par M. Thomas Juneau.

Vous avez la parole pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Thomas Juneau (professeur titulaire, Affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, à titre personnel): Merci beaucoup de me donner la possibilité de m'adresser à vous aujourd'hui.

En collaboration avec mon collaborateur, le professeur Amarnath Amarasingam de l'Université Queen's, je mène des recherches en vue de publier un livre sur la répression transnationale au Canada. Mes recherches portent sur la façon dont la Chine, l'Inde et l'Iran ciblent les militants de la diaspora au Canada. À ce jour, nous avons procédé à une centaine d'entrevues, dont la grande majorité avec des victimes de répression transnationale. Il s'agira de la première évaluation exhaustive de cette menace et de ce problème au Canada. Mes observations d'aujourd'hui porteront sur les résultats préliminaires. Nous prévoyons terminer la rédaction du manuscrit d'ici la fin de l'été.

Notre recherche porte sur quatre éléments principaux: les outils, l'impact, la façon dont les victimes perçoivent la réponse du gouvernement et l'importance de comprendre le contexte politique de la diaspora.

Dans le cadre de nos entrevues, nous avons d'abord demandé aux victimes de décrire les outils que les États étrangers utilisent pour exercer de la répression transnationale envers elles. Les principaux outils mentionnés relèvent de la menace physique en sol canadien, par exemple la surveillance, le contrôle des manifestations, la violence verbale et, dans les cas extrêmes, la violence physique et les tentatives d'assassinat.

La répression transnationale se fait en grande partie par voie numérique — sous forme d'intimidation, de désinformation et de dif-famation en ligne — dans le but de drainer l'énergie des personnes ciblées pour semer le doute dans l'esprit d'autrui sur leur honnêteté ou leur intégrité. Dans bon nombre des pires cas, la répression transnationale contre la diaspora a pris la forme de menaces et de pressions à l'endroit des membres de leur famille qui habitent dans l'État étranger responsable de la répression, notamment des interrogatoires, de la violence physique, le gel des actifs financiers, le congédiement et l'expulsion de l'université ou de l'institution d'enseignement. Nous avons documenté de multiples cas pour chacune de ces formes de répression.

La répression transnationale est fortement axée sur des aspects sexospécifiques. Il arrive souvent que les militantes soient victimes de menaces particulièrement brutales et violentes, surtout en ce qui concerne la désinformation et la diffamation en ligne.

Un des éléments fondamentaux du problème est la perception. En effet, c'est ce qui est ressorti de nos entretiens avec certains militants qui n'avaient pas été directement ciblés, mais qui ont vu leurs collègues l'être. Ils nous ont dit que le simple fait de craindre d'être éventuellement ciblés en raison de leur activisme suffisait à leur transmettre un message qui donne froid dans le dos. Au fond, le mécanisme de la répression transnationale ressemble un peu à celui du terrorisme. Tous deux comportent un élément théâtral où l'on fait la démonstration publique de diverses formes de violence, physiquement ou en ligne, afin d'intimider une population donnée.

Deuxièmement, nos recherches visent à évaluer l'impact de la répression transnationale sur le militantisme de la diaspora. Les répercussions sont très variées. Nous avons parlé de des militants pour qui la répression n'a aucune incidence et qui ont décidé de poursuivre leurs activités malgré les menaces ou la violence. D'autres personnes interrogées nous ont dit qu'elles avaient décidé d'arrêter complètement leur militantisme. Nous avons obtenu toutes sortes de réponses. La variable la plus importante qui influence l'impact de la répression sur les militants ou leur réponse à cette dernière est le fait d'avoir de la famille dans l'État étranger d'où provient la répression. Les militants qui n'ont pas de famille immédiate dans l'État à l'origine de la répression sont généralement plus susceptibles de poursuivre leurs activités.

En outre, nous avons demandé aux militants interviewés — près d'une centaine — quelles sont les répercussions sur le plan personnel. De façon générale, nous constatons une profonde détresse personnelle. De nombreux militants ont affirmé ressentir une souffrance émotionnelle excessive en raison de la pression qu'ils subissent. Dans la plupart des cas, ils ont peu ou pas de soutien.

Troisièmement, nous avons demandé à nos sujets ce qu'ils pensent de la réponse du gouvernement au problème de la répression transnationale. De manière plus précise, nous leur avons systématiquement demandé s'ils avaient communiqué avec la GRC, le SCRS ou tout autre service de police de leur région. Dans l'affirmative, nous voulions savoir quelle avait été la réponse des forces de l'ordre. En l'absence de réponse, nous voulions connaître les raisons de ce refus. Là encore, les réponses variaient considérablement. Dans de nombreux cas, la principale critique était la négligence des autorités, autrement dit la perception qu'elles sont peu sensibilisées à la menace de la répression transnationale et qu'elles s'y intéressent peu. Une autre réponse fréquente était la perception que les fonctionnaires, surtout au sein des services de police, sont très mal informés au sujet de cette menace et qu'ils ne comprennent pas la situation. Cela dit, les personnes que nous avons interrogées constatent que le gouvernement prend le problème de plus en plus au sérieux. J'y reviendrai.

Enfin, nos recherches font ressortir l'importance de dresser le portrait global du contexte politique de la diaspora. Un aspect très important à comprendre — parmi tant d'autres — est la vulnérabilité des communautés fragmentées, notamment la communauté irano-canadienne — qui prend une grande place dans mes travaux. Non seulement cette fragmentation ouvre la voie à un nombre plus élevé de possibilités pour les États étrangers qui veulent cibler des militants, mais elle complique les efforts du gouvernement fédé-

ral — sur le plan de la sensibilisation, par exemple — pour contrer la répression transnationale.

Notre recherche a également pour but de comprendre la réponse du gouvernement. Ce que je dirais brièvement à ce point-ci, c'est que la réponse du gouvernement s'est améliorée, mais qu'il reste beaucoup de travail à faire. Le gouvernement est plus conscient de la menace. Il comprend mieux l'éventail des moyens utilisés par les auteurs d'actes de répression transnationale ainsi que les répercussions sur les personnes et la société canadienne dans l'ensemble.

• (1545)

Le gouvernement fédéral a mis au point de nouveaux outils — par exemple, le Bureau du coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère du Canada et certaines mesures prévues dans le projet de loi C-70 — et il apprend constamment comment mieux utiliser ces outils. L'information est mieux communiquée non seulement au sein du gouvernement fédéral, mais aussi entre ce dernier et les autres ordres de gouvernement. Par ailleurs, des efforts sont déployés pour améliorer la transparence et collaborer avec les communautés de la diaspora.

En terminant, j'ajouterais brièvement un point que j'ai soulevé dans ma lettre d'opinion parue dans le *National Post* il y a environ un mois. Tout porte à croire que la répression transnationale contre les Canadiens d'origine iranienne s'aggravera considérablement en 2026. Selon les tendances observées par le passé, lorsque deux variables sont réunies — une mobilisation accrue des membres de la diaspora et la perception de leur vulnérabilité accrue par le régime de l'État étranger —, le ciblage des militants est intensifié. C'est exactement ce que nous constatons de la part du régime iranien en ce moment. Malheureusement, nous devrions nous attendre à ce que la situation s'aggrave encore plus au cours des prochains mois.

• (1550)

Le président: Merci, monsieur Juneau. Soit dit en passant, vous avez dépassé d'une minute votre temps de parole. Veuillez essayer de respecter le temps qui vous est alloué.

J'invite maintenant M. Mark Kersten à prendre la parole pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mark Kersten (professeur adjoint, Criminologie et Justice pénale, University of the Fraser Valley, à titre personnel): Merci, monsieur le président, et merci à tous les membres du comité de me donner la possibilité de m'exprimer.

Alors que la répression transnationale continue de prendre de l'ampleur, il est essentiel de garder à l'esprit que les victimes ne sont pas des entités ou des États abstraits, mais des citoyens et des communautés. La réponse du Canada doit donc être fondée sur les droits de la personne.

Je consacrerai le temps qui m'est alloué pour attirer votre attention sur trois points et un certain nombre de recommandations. Premièrement, la répression transnationale au Canada est inextricablement liée aux violations des droits de la personne commises dans les États qui ciblent les militants. Deuxièmement, pour comprendre ces liens, il faut à la fois s'attaquer aux actes de répression et aux violations des droits de la personne en tenant les auteurs de ces infractions responsables de leurs actes. Troisièmement, les menaces qui relèvent de la répression transnationale sont de plus en plus nombreuses et elles sont aussi perpétrées par des États que le Canada considère comme des alliés.

La répression transnationale n'est pas un problème distinct des mesures d'oppression dans les États étrangers. C'est son prolongement. En effet, les militants qui dénoncent les atrocités commises en Iran, en Russie, en Chine, en Inde ou ailleurs sont la cible d'actes de répression transnationale en sol canadien. La réponse d'Ottawa doit tenir compte du fait que ce sont les personnes qui rêvent de faire respecter les droits fondamentaux dans leur pays d'origine qui vivent le cauchemar de la répression transnationale au Canada.

Puisque c'est le printemps, je vais faire l'analogie suivante: si le Canada continue de se concentrer uniquement sur les répercussions de la répression transnationale en sol canadien, c'est l'équivalent d'essayer d'éliminer le pissenlit en coupant seulement la fleur au lieu d'arracher les racines. Pire encore, les politiques canadiennes actuelles pourraient même contribuer à la prolifération des mauvaises herbes de la répression transnationale.

Je me suis penché sur la présence de dirigeants du régime iranien au Canada et sur les moyens à la disposition des autorités pour les tenir responsables de leurs actes. Je ne suis pas le seul à avoir été troublé quand certains députés ont exhorté le Parlement à renvoyer des personnalités du régime iranien dans leur pays d'origine. Il pourrait s'avérer imprudent et dangereux d'essayer de combattre la répression transnationale au Canada en renvoyant les agresseurs dans un pays où le régime au pouvoir opprime le peuple. Renvoyer en Iran ces agents de l'État risque de renforcer le régime iranien et ses capacités de répression.

La semaine dernière, quand il a été décidé de renvoyer en Iran Mehdi Taj, un ancien commandant du Corps des Gardiens de la révolution islamique, au lieu de mener une enquête ou d'intenter une procédure judiciaire, le Canada a raté une occasion, en quelque sorte. Si la réponse du Canada pour combattre les actes de répression transnationale est d'expulser les acteurs qui commettent ces crimes, quel message leur enverra-t-il? Les États étrangers comprendront qu'ils peuvent envoyer leurs agents terroriser les communautés de la diaspora en sol canadien, car, dans le pire des cas, le Canada va les forcer à revenir au pays.

Le Canada ne peut pas s'attaquer à la répression ici en « exportant » les agresseurs vers leur pays d'origine. Le Canada doit plutôt affirmer sa souveraineté en réaffirmant les droits fondamentaux des personnes victimes de répression transnationale. Nous pouvons le faire en tenant les auteurs de répression et d'atrocités responsables de leurs actes devant nos propres tribunaux et en vertu de nos propres lois. Le Canada peut devenir un chef de file mondial à cet égard.

Le Canada pourrait établir un cadre pour cerner les menaces émergentes en matière de répression transnationale. Il s'agirait d'identifier les États qui commettent des atrocités contre leur propre peuple en toute impunité et qui ne respectent pas la souveraineté des autres pays. Cela signifie que pour déterminer les risques de répression transnationale, le Canada devrait surveiller non seulement des États comme la Chine, l'Inde et l'Iran, mais aussi les États-Unis.

Les Canadiens craignent à juste titre que les agents de la police de l'immigration aux États-Unis, une force paramilitaire qui se livre à des violations des droits fondamentaux, y compris l'enlèvement et le meurtre de migrants et de citoyens, mènent des opérations au Canada. C'est une crainte légitime. Les États-Unis ne sont peut-être pas engagés dans une campagne de répression au Canada à l'heure actuelle, mais ce sont précisément les États se comportant comme nos voisins du Sud qui misent sur la répression de manière à faire taire les personnes qui dénoncent leurs crimes.

Le Canada doit lutter sans discrimination contre les acteurs responsables de la répression et ne pas se laisser aveugler par son aspiration à entretenir de bonnes relations. Notre engagement en matière de reddition de comptes ne doit pas reposer sur un système de deux poids, deux mesures ou des jeux partisans.

Pour conclure, j'aimerais formuler trois recommandations, si vous le voulez bien.

Premièrement, le Canada devrait allouer de nouvelles ressources au Programme sur les crimes de guerre et lui donner le mandat d'ouvrir une enquête structurelle sur la répression transnationale envers les enquêtes et les poursuites contre les acteurs qui commettent des atrocités et qui habitent au Canada. Cela pourrait comprendre une analyse visant à déterminer si la répression transnationale peut, dans certains cas, constituer un crime contre l'humanité.

Deuxièmement, le Canada pourrait créer un groupe de travail non partisan pour étudier la création d'une charte des droits des victimes de répression transnationale et mettre en place une voie efficace pour demander protection et réparation, y compris avoir accès à une indemnisation à partir des biens saisis dans le cadre des sanctions infligées aux agresseurs.

Enfin, le Canada devrait examiner les opérations menées en sol canadien par les agents de la police de l'immigration des États-Unis. Ottawa devrait expliquer aux Canadiens pourquoi ces agents américains, la police d'un gouvernement de plus en plus autocratique, demeurent autorisés à exercer des activités dans leurs cinq bureaux situés dans cinq villes canadiennes.

La question n'est pas de savoir si le Canada a la capacité de le faire. Nous avons les personnes compétentes, les ressources adéquates et les institutions pertinentes. Le Canada n'a qu'à affirmer sa volonté et son courage pour faire la bonne chose en ne ménageant aucun effort pour défendre les droits de la personne et la reddition de comptes. J'espère sincèrement qu'il le fera.

● (1555)

Je vous remercie de m'avoir accordé votre temps.

Le président: Merci. Vous avez conclu exactement au bon moment.

J'invite maintenant le professeur Frederick John Packer à prendre la parole pour cinq minutes.

Frederick John Packer (professeur agrégé de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel): Monsieur le président, nous avons pris du retard et nous courons un danger manifeste. Le Parlement du Canada a été secoué par l'ingérence étrangère dans les élections canadiennes, une atteinte directe à la souveraineté canadienne — c'est-à-dire une atteinte à notre indépendance politique et une violation du principe fondamental de l'égalité souveraine, qui constitue une pierre angulaire du droit international depuis la paix de Westphalie en 1648.

Vous, le Parlement du Canada, avez réagi en menant une enquête publique, la Commission sur l'ingérence étrangère, qui a abouti à l'adoption du projet de loi C-70, la Loi sur la lutte contre l'ingérence étrangère, mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. La souveraineté canadienne — notre intégrité territoriale, la sûreté, la sécurité et la liberté de la population, ainsi que l'autonomie et l'intégrité de notre système politique — continue d'être bafouée par un nombre croissant d'États étrangers, avec des conséquences de plus en plus graves et étendues.

La raison d'être même de la souveraineté canadienne, et sans doute la responsabilité première du Canada, selon l'article 55 de la Charte des Nations unies, est de « créer [des] conditions de stabilité et de bien-être », dans le respect du principe de primauté du droit tel qu'il est inscrit dans la Constitution du Canada. Nous sommes une société ouverte qui se consacre à ces objectifs, ce qui engendre également des vulnérabilités dont on abuse à l'heure actuelle. Le Parlement et le gouvernement du Canada doivent agir avec urgence, précision et efficacité.

La répression transnationale n'est pas un phénomène nouveau, mais elle connaît une croissance rapide, la technologie ayant considérablement élargi les moyens et la portée des actes d'ingérence. En 2022, l'ONG réputée Freedom House a recensé des incidents commis cette année-là par 20 gouvernements, alors que sa base de données comptait près de 1 000 cas perpétrés par 38 gouvernements. Récemment, Freedom House a indiqué qu'environ 54 gouvernements se sont livrés à des actes avérés de répression transnationale. Cette pratique touche plus de la moitié des pays du monde — 107, pour être exact —, car ces actes répressifs transcendent les frontières géographiques, c'est-à-dire les frontières territoriales souveraines.

Ces informations soigneusement compilées ne constituent certainement qu'un aperçu très partiel de la situation. Par exemple, l'automne dernier, au nom de l'Organisation des États américains, j'ai participé à une étude non publiée portant sur les organismes de gestion des élections dans tout le continent, y compris Élections Canada. Sur les 32 pays concernés, plus de 90 % ont signalé des formes d'ingérence dont ils avaient connaissance, dont beaucoup provenaient de l'étranger, notamment des attaques directes contre les autorités. De plus, un tiers d'entre eux ont été la cible d'hypertrucages. En réalité, la plupart n'ont pas une idée précise de l'ampleur et des conséquences réelles de tels actes, mais ils s'accordaient tous à dire qu'il s'agit d'un problème réel et croissant qui touche au cœur même de la souveraineté et, surtout, de la démocratie. Je suis disposé à citer d'autres exemples, y compris le mien, ayant été sanctionné par la Chine pour avoir émis et partagé un avis d'expert que la Chine désapprouve tout simplement.

Les formes d'oppression transnationale varient en ampleur, en nature et en gravité: restrictions de déplacement, refus de délivrance de documents, subordination des droits à un changement d'opinions politiques ou autres, confiscations de biens, déchéance de nationalité, détentions, expulsions, extraditions, atteintes à l'intégrité physique, conditions de vie inhumaines, torture et assassinats. Parmi les plus insidieuses figurent les actes d'extorsion et les mesures dissimulées qui, souvent de manière invisible, mais efficace, réduisent les gens au silence. En effet, l'objectif est clair: réprimer et, de préférence, éliminer les libertés fondamentales de pensée, de croyance, d'association, de réunion, de mouvement et de participation sociale et politique. Dans certains cas, cela s'inscrit dans le cadre de politiques génocidaires visant à détruire un groupe en tout ou en partie, notamment en effaçant son histoire, sa mémoire et sa voix.

Ces agissements ne connaissent aucune limite géographique, diplomatique ou juridique au niveau international. J'irais même jusqu'à dire qu'ils visent à contrer et à affaiblir le dynamisme et la cohésion des démocraties où ces libertés ont pris racine et se sont épanouies. Les gouvernements auteurs de ces agissements font des menaces, sèment la peur et le doute, et entravent l'esprit critique, voire le dialogue, tout en encourageant la polarisation des opinions. Leurs cibles ne sont pas seulement les militants en exil, bien que

ceux-ci figurent en tête de leur liste, mais aussi les alliés et les voix indépendantes — comme celles qui composent ce groupe de témoins — ainsi que les journalistes, les fonctionnaires, les autorités publiques et, oui, les parlementaires. Ils touchent les deuxième et troisième générations de leurs familles élargies. Il est important de noter que le Canada compte quelque quatre millions de personnes ayant une double nationalité, dont beaucoup sont potentiellement soumises à des actes et à des lois répressifs.

Le Canada doit rattraper son retard. Les Européens envisagent actuellement des mesures, notamment une éventuelle convention du Conseil de l'Europe sur la répression transnationale et une directive européenne visant à protéger les défenseurs des droits de la personne et les autres militants en exil. Ce ne sont pas seulement nos élections et votre intégrité qui doivent être protégées. Il faut également protéger la souveraineté fondamentale de notre pays, ainsi que la sécurité et les libertés fondamentales de chaque Canadien et de chaque visiteur au Canada.

À ce titre, je propose respectueusement que les mesures suivantes soient prises. Premièrement, il conviendrait de désigner au sein du Conseil privé un responsable à temps plein. Deuxièmement, un groupe de travail interministériel devrait être mis en place afin d'assurer la cohérence. Troisièmement, un groupe consultatif devrait être constitué, composé de représentants des pouvoirs publics, d'experts indépendants et de représentants de la société civile possédant une expérience concrète. Quatrièmement, une formation devrait être rendue obligatoire pour tous les services concernés, y compris les autorités provinciales et municipales. Cinquièmement, en tant qu'observateur auprès du Conseil de l'Europe, le Canada devrait s'engager activement au sein de la Commission de Venise pour la démocratie par le droit, ainsi que soutenir l'élaboration d'une convention sur la répression transnationale ouverte aux démocraties non membres telles que le Canada. Enfin, il conviendrait d'envisager la création d'une commission royale chargée d'examiner la nature et l'étendue réelles de la répression transnationale et d'autres formes d'ingérence étrangère au Canada.

● (1600)

En conclusion, la dure réalité du « monde tel qu'il est » — pour reprendre les mots de notre premier ministre — signifie que le Canada fait désormais partie d'un groupe de plus en plus restreint de véritables démocraties, et que nous sommes vulnérables et déjà fortement compromis. Les menaces proviennent à la fois d'États fragiles et d'un nombre croissant d'antagonistes sans scrupules ou d'États rivaux qui, en réalité, bafouent la souveraineté du Canada en ce moment même. De plus, ils collaborent et ils apprennent rapidement à exploiter nos sociétés ouvertes.

Nous avons pris du retard. Avec tout le respect que je vous dois, il est de votre devoir d'agir dès maintenant pour protéger le Canada.

Merci.

Le président: Merci.

J'invite maintenant Mme Dimon Liu, militante des droits de la personne, à prendre la parole.

Vous avez cinq minutes. Vous pouvez commencer.

Dimon Liu (militante des droits de la personne, CAUKUS Foundation): Depuis la fondation du Parti communiste chinois, ou PCC, en 1921, celui-ci utilise systématiquement la violence et l'intimidation comme moyens de contrôle et de domination sur le peuple chinois.

Au cours de la bataille autour de l'adoption de la loi sur les relations commerciales normales permanentes en 1999, un ami a trouvé un serpent à sonnettes dans sa boîte aux lettres. Plus récemment, une autre amie a trouvé trois couteaux bien aiguisés soigneusement disposés sur le perron de sa maison. « Je peux facilement vous faire disparaître », murmure-t-on parfois à l'oreille des militants, moi y compris.

Guan Weiyan, physicien de renom, ancien président de l'Université des sciences et technologies — le « MIT chinois » — et figure de proue des réformes au sein du PCC, a été tué sur le trottoir d'une rue du Texas lorsqu'il a été percuté par une voiture en 2003. Wei Jingsheng, le dissident le plus célèbre de Chine, a été victime de plusieurs tentatives d'assassinat et de trois accidents de voiture orchestrés: un près de Genève, un près de Hambourg et un devant chez moi. Wei a été empoisonné une fois, ce qui l'a conduit à passer deux semaines en soins intensifs. Des empoisonnements similaires ont coûté la vie à des dissidents en Australie, en France et dans d'autres pays. Wei continue de faire face à une succession interminable de poursuites judiciaires qui épuisent son temps et ses ressources financières.

Pourquoi les autorités choisissent-elles d'ignorer les actes de violence et d'intimidation du PCC? Nous avons désormais une expression relativement nouvelle, « répression transnationale », pour décrire ces actes de violence et d'intimidation. Grâce à cette nouvelle expression et au projet de loi proposé par les membres du Congrès américain John Moolenaar et Chris Smith, ces actes de violence et d'intimidation seront-ils plus souvent rapportés par les médias grand public?

Les autorités des démocraties occidentales se sont montrées réticentes à prendre acte de la répression massive exercée contre le peuple chinois, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chine, car l'Occident a adopté l'approche commerciale de l'Empire britannique dès 1793. Celle-ci visait à pénétrer le vaste marché chinois et à maintenir la stabilité du régime afin de continuer à engranger des profits. Notons la différence ici. La stabilité du régime n'est en aucun cas synonyme de stabilité et de sécurité pour le peuple chinois. L'Empire britannique a même tenté de maintenir la stabilité du régime de l'Empire mandchou en 1900 en envoyant des troupes de huit pays occidentaux en Chine pour réprimer les rébellions au nom du régime au pouvoir.

• (1605)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Malheureusement, il y a un problème lié à l'interprétation. Il faudrait vérifier cela auprès de madame la greffière et des interprètes.

[Traduction]

Le président: Nous allons suspendre la séance pendant quelques secondes. Nous rencontrons un problème technique.

• (1605)

(Pause)

• (1605)

[Français]

Le président: Nous reprenons la séance.

[Traduction]

Madame Liu, nous allons réessayer, mais si le problème persiste, nous devons arrêter.

Je vous prie de continuer.

Dimon Liu: En Chine, les régimes se sont succédé, mais le pays a perduré grâce à la résilience du peuple chinois. Nous sommes aujourd'hui confrontés à l'effondrement potentiel d'un nouveau régime oppressif. Les démocraties ont-elles une politique à l'égard de la Chine qui se distingue de l'approche de l'ancien Empire britannique? La réponse est non. Toutes les démocraties perpétuent l'ancienne approche commerciale britannique des 233 dernières années en concluant des accords avec le régime au pouvoir.

Quel serait le prix d'un accord avec Xi Jinping pour une coexistence pacifique accompagnée de relations commerciales continues? Ce serait sans doute le triomphe de la tyrannie et la défaite de la démocratie.

Merci.

Le président: Merci. Vous avez réussi. Nous sommes contents.

J'invite maintenant M. Luke de Pulford à prendre la parole pour cinq minutes.

Luke de Pulford (directeur exécutif, Inter-Parliamentary Alliance on China): Monsieur le président, je tiens tout d'abord à vous remercier de me donner l'occasion de m'exprimer sur ce sujet.

J'ai mis sur pied et je dirige l'Inter-Parliamentary Alliance on China, l'IPAC, qui est la plus grande organisation parlementaire au monde consacré aux enjeux liés à la Chine. Par ailleurs, l'IPAC reçoit régulièrement des demandes d'aide de la part de personnes soupçonnées d'être victimes de la répression transnationale, et les membres du réseau ont participé, partout dans le monde, à des débats parlementaires sur la meilleure manière d'aborder cette problématique. Toutefois, je vais aujourd'hui me concentrer uniquement sur un aspect particulier de la répression transnationale.

Les membres du Comité savent sans doute qu'un aspect essentiel du débat sur la répression transnationale menée par Pékin réside dans les efforts déployés pour réprimer la dissidence politique, mais on a peu prêté attention aux tentatives visant à réprimer et à réduire au silence les responsables politiques eux-mêmes. Aux fins de cette présentation, j'appellerai cela la « répression politique transnationale », et je souhaite exposer l'expérience de l'IPAC, qui constitue un exemple pratiquement *sui generis* quant à son mode de fonctionnement.

Pour résumer, la répression politique transnationale est une stratégie transfrontalière mûrement réfléchie par laquelle un gouvernement agit au-delà des frontières nationales pour intimider, réduire au silence ou nuire à des législateurs étrangers, à leur personnel ou à leurs associations. Les victimes sont des personnes que l'État agresseur perçoit comme une menace et qu'il a intérêt, d'un point de vue politique, à contrôler, indépendamment de leur nationalité ou de leur statut de législateurs élus. Il ne s'agit pas simplement de harcèlement, mais d'une forme d'ingérence étrangère directe.

L'expérience de l'IPAC constitue un exemple frappant de cette menace en constante évolution. Les membres de l'IPAC et son secrétariat ont été confrontés à toute une série de mesures répressives. Je vais vous en présenter, si vous me le permettez, une liste très succincte.

Premièrement, il y a eu la cyberattaque menée par APT31 contre l'ensemble du réseau de l'IPAC en 2021, qui visait notamment 18 membres canadiens de l'IPAC. En 2024, le ministère américain de la Justice a confirmé qu'il s'agissait d'une attaque commanditée par l'État chinois.

Deuxièmement, il y a eu l'arrestation et la torture d'Andy Li, ancien bénévole de l'IPAC, puis le fait qu'on l'ait contraint à témoigner à charge contre Jimmy Lai.

Troisièmement, plusieurs responsables politiques de l'IPAC ont été cités dans des affaires liées à la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong, et j'ai moi-même été désigné comme l'un des trois co-conspirateurs dans le procès de Jimmy Lai.

Quatrièmement, en 2021, des sanctions officielles ont été prononcées à l'encontre de 15 députés membres de l'IPAC et de trois conseillers de cette organisation, ainsi que de leurs familles. Parmi eux figure un membre de votre Comité, M. Brunelle-Duceppe.

Cinquièmement, il y a eu les pressions exercées par la République populaire de Chine sur quatre pays n'appartenant pas au réseau de l'IPAC, qui a menacé ces pays et leurs partis de représailles économiques s'ils ne se retiraient pas de l'IPAC.

Sixièmement, des tentatives ont été faites pour faire pression sur des responsables politiques de 11 pays, par l'intermédiaire de leurs partis politiques, afin qu'ils ne participent pas à un sommet de l'IPAC à Taïwan.

Septièmement, on a assisté à des cas d'usurpation d'identité de membres du personnel de l'IPAC et à du harcèlement ciblé à l'encontre de ces derniers et de leurs conseillers, notamment par la fabrication de contenus pornographiques générés par l'IA et la diffusion de fausses informations.

Huitièmement, il y a eu différents cas de menaces à l'encontre du personnel de l'IPAC originaire de Hong Kong, par l'intermédiaire de leurs familles et par l'instrumentalisation abusive de l'administration à Hong Kong.

Neuvièmement, le ministère chinois des Affaires étrangères a publié des déclarations visant à discréditer l'IPAC.

Pour conclure — et je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive —, il y a eu le versement d'une somme d'argent à un représentant municipal en Belgique pour qu'il espionne un membre belge de l'IPAC, Samuel Cogolati.

L'aspect le plus préoccupant de cette menace naissante est peut-être le manque de transparence des appareils de sécurité des démocraties. Le FBI, par exemple, a découvert les activités de l'APT31 en 2022 et en a informé les gouvernements concernés, dont celui du Canada. Néanmoins, dans presque tous les cas, ces gouvernements n'ont pas averti les législateurs visés. Cela inclut le Canada. Par ailleurs, les nombreux cas d'intimidations à l'encontre des législateurs et du personnel du secrétariat, y compris leur citation abusive dans des procès liés à la loi sur la sécurité nationale, ont été largement passés sous silence.

Dans le but de préserver l'intégrité de nos processus politiques, nous ne devons plus considérer de tels incidents comme de simples cas isolés de harcèlement.

Premièrement, nous recommandons la mise en place d'un processus de reddition de comptes. En effet, les gouvernements concernés

doivent officiellement attribuer la responsabilité de ces attaques à leurs auteurs, et les condamner publiquement.

Deuxièmement, nous recommandons la mise en place de plusieurs groupes de travail chargés de défendre la démocratie, dont la mission serait de comprendre l'approche globale adoptée par Pékin en matière de répression transnationale, et de déterminer la meilleure manière de préserver la liberté des institutions démocratiques.

Troisièmement, nous recommandons l'imposition de sanctions. Effectivement, nous devons faire en sorte que les auteurs de ces actes en subissent les conséquences.

Quatrièmement, il est essentiel de faire en sorte que nous soyons informés rapidement dès que ce genre d'incidents se produisent. Nous devons nous engager à avertir les parlementaires s'ils sont la cible de cyberattaques ou d'autres types de menaces.

Enfin, nous avons besoin d'un soutien accru. Les mesures de cybersécurité doivent être renforcées, et il est absolument indispensable de sensibiliser les parlementaires et leur personnel aux différents enjeux liés à la sécurité.

Merci, monsieur le président. Sur ce, je vous rends la parole.

• (1610)

Le président: Je vous remercie, monsieur de Pulford.

Sur ce, j'aimerais à présent inviter notre ami, M. Brandon Silver, à prendre la parole. Je rappelle que M. Silver est directeur de la politique et des projets au Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne.

Monsieur Silver, je suis ravi de vous accueillir parmi nous aujourd'hui. Merci de participer aux travaux du Sous-comité, et notamment à cette importante étude. Je suis très heureux de vous voir.

À vous la parole pour un maximum de cinq minutes, je vous prie.

[Français]

Brandon Silver (directeur de la politique et des projets, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne): Merci, monsieur le président. Je remercie aussi les membres du Sous-comité.

C'est un grand plaisir pour moi d'être ici. Je vous remercie de me donner l'occasion de me joindre à vous aujourd'hui.

• (1615)

[Traduction]

Il y a exactement sept ans aujourd'hui, mon amie Masih Alinejad a témoigné devant le Sous-comité. En tant que journaliste iranienne, et l'une des figures de proue du mouvement de défense des droits des femmes, elle nous avait mis en garde contre les dangers que représente la République islamique d'Iran.

Peu après son retour chez elle à Brooklyn, l'Iran a tenté de l'enlever. Le régime a engagé un agent pour la ravir et la ramener en Iran, où elle risquait d'être exécutée. Ce qui rend l'histoire de Masih exceptionnelle, ce n'est pas que l'Iran ait ordonné son enlèvement, mais qu'elle ait survécu. La plupart des autres n'ont pas eu cette chance.

Nous vivons ce que les spécialistes ont qualifié d'« âge d'or de la répression transnationale ». De fait, depuis 2014, Freedom House a recensé près de 1 400 incidents dans 107 pays, perpétrés par 54 gouvernements à l'encontre de leurs propres citoyens en exil. Et malheureusement, ces chiffres ne cessent d'augmenter chaque année.

Même lorsque les auteurs directs sont arrêtés et poursuivis en justice, comme ce fut le cas pour les ravisseurs présumés de Masih, les statistiques ne baissent pas pour autant, car la répression transnationale est, par définition, un crime commis par les dirigeants. Il ne s'agit pas d'un comportement répréhensible spontané de la part d'agents rebelles. Il s'agit de l'exercice délibéré du pouvoir d'État, dirigé depuis les plus hautes sphères, contre des personnes dont la seule faute a été d'exercer leur droit à la liberté d'expression ou d'opinion en se servant de leur statut d'exilé.

L'agent iranien qui a tenté d'enlever Masih n'a pas agi seul. Derrière lui se trouvait une chaîne de commandement, un budget, un appareil de renseignement et, au sommet de cette chaîne, un haut responsable qui a donné l'ordre. C'est cette personne, le responsable qui a autorisé l'opération, qui n'a jamais été amenée à rendre des comptes, et c'est cette lacune qui fait l'objet de mon témoignage aujourd'hui.

La communauté internationale a longuement étudié la répression transnationale, l'a condamnée au plus haut niveau et a mis en place des cadres politiques pour y faire face. Le G7, par exemple, sous la présidence du Canada, a déclaré que la répression transnationale portait atteinte à la sécurité nationale, à la souveraineté des États et à la protection des droits de l'homme. En 2024, quarante-cinq États ont signé une déclaration commune au Conseil des droits de l'homme des Nations unies appelant à une action coordonnée pour y mettre fin. Le Sous-comité a entendu des témoignages poignants sur son coût humain.

Ce que la communauté internationale n'a pas fait, c'est de tenir quiconque pénalement responsable d'avoir donné ces ordres au plus haut niveau. L'accent a été mis sur la détection, la neutralisation et la pression diplomatique. Personne ne se demande qui porte la responsabilité pénale d'avoir orchestré une répression transnationale dans le cadre d'une politique d'État. Les réponses actuelles ont donc des limites bien réelles.

Les poursuites pénales à l'encontre des agents sur le terrain ont leur importance, mais elles ne peuvent viser que ceux qui commettent ces crimes, et non ceux qui les commandent depuis l'étranger. Les sanctions ciblées, qui constituent un outil important que nous avons utilisé et que nous devrions utiliser davantage encore, ne font qu'imposer des coûts sans entraîner de responsabilité pénale. Néanmoins, ce type de sanctions peuvent être levées sous la pression diplomatique. Un haut responsable étranger qui estime que le pire scénario possible se résume à une restriction de déplacement n'a pas de raison suffisante pour cesser ses agissements.

Il en résulte un ensemble de mesures qui permettent d'attirer l'attention sans pour autant engager la responsabilité de quiconque, et qui laissent la chaîne de commandement de la répression transnationale totalement intacte. Les responsables de ces campagnes en ont tiré une conclusion claire: la communauté internationale va certes documenter leurs crimes, entamer des poursuites contre ses agents sur le terrain, voire sanctionner certains complices, mais elle ne fera rien qui puisse menacer leur propre liberté. Tant que ce contexte ne changera pas, des actes de répression transnationale

continueront d'être commis par les commandants et les hauts responsables de régimes étrangers.

Le droit pénal international a été conçu précisément pour protéger les individus contre l'usage criminel du pouvoir étatique et pour garantir que les hauts responsables qui ordonnent ces atrocités ne puissent se retrancher derrière leur fonction ou leur mandat. La dissidente traquée au-delà des frontières par l'État qu'elle a fui est exactement le type de victime que ce cadre juridique a pour but de protéger, car elle est une personne pour laquelle il n'existe aucun autre recours.

Je tiens à souligner dans mon témoignage d'aujourd'hui que les moyens d'agir existent déjà grâce à la Cour pénale internationale, mais qu'ils n'ont tout simplement jamais été utilisés. En vertu de l'article 12, paragraphe 2, point a), du Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI, la Cour est compétente lorsqu'un crime présumé a été commis sur le territoire d'un État partie. Les opérations de répression transnationale produisent leurs effets là où se trouve la victime, c'est-à-dire sur le sol de l'État hôte. Si cet État hôte a souscrit au Statut de Rome, la CPI est compétente pour sanctionner différents types d'actes criminels.

Même si les principaux États responsables n'ont jamais souscrits au Statut de Rome, comme l'Iran, la Chine et la Russie, leurs victimes se trouvent presque toujours sur le territoire d'États parties à la Cour, dont le Canada.

Je tiens à souligner que le Canada a pris l'initiative d'une déclaration du G7 condamnant la répression transnationale du régime iranien, ainsi que d'une autre déclaration signée par 14 pays condamnant les faits suivants:

Nous demeurons unis dans notre opposition aux tentatives de meurtre, d'enlèvement et de harcèlement de personnes en Europe et en Amérique du Nord menées par les services de renseignement iraniens, qui constituent des violations flagrantes de notre souveraineté. Les services de renseignement iraniens collaborent de plus en plus avec les organisations criminelles internationales pour cibler des journalistes, des opposants, des citoyens de confession juive et des fonctionnaires ou anciens fonctionnaires en Europe et en Amérique du Nord.

Comme vous le savez, le fondateur de notre centre, le professeur Irwin Cotler, ancien ministre de la Justice et procureur général du Canada, faisait partie de ces citoyens juifs et anciens responsables visés par des tentatives d'assassinat.

Le caractère généralisé et systématique de cette répression transnationale visant des civils dans le cadre de la politique d'État iranienne correspond exactement à la définition juridique d'un crime contre l'humanité.

Pour conclure, j'invite instamment les membres du Sous-comité à envisager de demander au gouvernement du Canada de saisir la Cour pénale internationale au sujet des mesures de répression transnationale exercées par l'Iran. Le Canada pourrait même prendre l'initiative auprès de ses alliés — les cinq membres du G7 qui sont également membres de la CPI, ainsi que les 12 autres signataires de la déclaration commune sur la répression transnationale iranienne qui sont également membres de la Cour —, pour que tous ensemble, ils renvoient l'affaire devant la CPI et allouent des ressources à la Cour afin qu'elle en fasse une priorité. Cela créerait un précédent mondial majeur qui aurait des répercussions bien au-delà de la répression transnationale iranienne, dans le but de lutter contre la répression transnationale à l'échelle mondiale.

Trop de citoyens canadiens continuent d'être contraints de modifier leurs habitudes, de vérifier leurs serrures à plusieurs reprises et de regarder par-dessus leur épaule, car les instigateurs étrangers de la répression transnationale savent qu'ils sont protégés par une culture d'impunité. Le Sous-comité peut contribuer à mettre fin à cette culture de l'impunité.

[Français]

Merci beaucoup.

• (1620)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Silver.

Nous allons maintenant entamer la première série de questions et réponses.

J'invite mon collègue, M. Majumdar, à prendre la parole pour un maximum de sept minutes.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'avoir participé à cette étude approfondie de la répression transnationale sur laquelle nous travaillons au sein du Sous-comité. Nous avons, hélas, trop de questions, trop peu de témoins, et pas assez de temps.

Madame Liu, mes premières questions s'adressent à vous.

Comment expliquer que les gouvernements des pays démocratiques continuent de fermer les yeux par rapport aux différents actes de répression transnationale?

Dimon Liu: La réponse est fort simple. Nous avons suivi l'approche commerciale de l'Empire britannique en matière de politique chinoise, qui consiste à maintenir la stabilité du régime afin d'accéder au vaste marché chinois. À moins d'un changement de cette approche commerciale, les autorités continueront à fermer les yeux sur la répression et les abus commis tant sur le sol chinois que partout ailleurs dans le monde.

Shuvaloy Majumdar: Au Canada, nous sommes confrontés à un grave problème lié à l'ampleur de la répression transnationale exercée par la République populaire de Chine sur l'ensemble de notre pays, de notre société et de notre économie. Selon vous, quelle devrait être la bonne politique à adopter par le gouvernement canadien face à la répression transnationale de Pékin?

Dimon Liu: En fait, c'est très simple. Nous devrions prendre exemple sur un modèle qui a fait ses preuves: l'approche adoptée par le président Reagan vis-à-vis de l'URSS.

Premièrement, le président Reagan a désigné officiellement l'URSS comme adversaire principal, et non ses mandataires, car une fois ces derniers vaincus, il reste encore à affronter l'adversaire principal.

Deuxièmement, il a fait face à l'URSS en augmentant les dépenses militaires des États-Unis, ce qui a fini par mener le régime communiste à la faillite.

Troisièmement, il a mis en œuvre une stratégie efficace de confinement économique.

Quatrièmement, le président Reagan est parvenu à saper la légitimité de l'URSS en offrant une tribune et un soutien actif aux dissidents d'Europe de l'Est.

Pour que la stratégie globale soit efficace, ces quatre mesures doivent être mises en œuvre simultanément, et non séparément.

Shuvaloy Majumdar: C'est une vision très complète. Je vous remercie sincèrement pour le temps que vous m'avez consacré et pour votre témoignage.

Pour rebondir là-dessus, je vais maintenant redonner la parole à M. Silver.

Monsieur Silver, vous avez décrit, à juste titre, comment les agissements de l'Iran, par l'intermédiaire de réseaux criminels, ont pris pour cible les populations iraniennes et juives à travers le monde. Vous avez très justement souligné que ce sont ces responsables qui doivent être amenés à rendre des comptes.

Réfléchissons à l'impact du conflit iranien et à la répression transnationale qu'il entraîne, par rapport à ce que Pékin a mis en œuvre jusqu'à présent. Comment la Chine, en particulier, pourrait-elle adapter sa stratégie de répression transnationale pour faire face à l'atteinte portée à ses intérêts dans le conflit actuel qui touche l'Iran?

Brandon Silver: Merci pour cette question. Il s'agit d'un sujet intéressant, car nous avons constaté que, dans l'ensemble, bon nombre des auteurs de répression transnationale échangent des renseignements et collaborent de différentes manières.

C'est la raison pour laquelle la Chine s'est, au départ, intéressée à l'Iran, dont les intérêts ont été affectés par la guerre. De même, la Russie utilise des drones iraniens pour attaquer des civils en Ukraine. On a entendu parler de cas où des cibles de l'Iran ont fait l'objet de harcèlement ou de tentatives d'assassinat de la part de la Russie dans des endroits inaccessibles aux agents iraniens. On observe une collaboration croissante, même si ce ne sont que des cas isolés, entre ces régimes dans le cadre des actes de répression transnationale.

Dans notre combat pour la liberté, l'égalité, l'État de droit et la protection de notre souveraineté et de nos citoyens, nous devons renforcer notre collaboration. La déclaration du G7 et des 14 pays affectés par la répression transnationale iranienne est encourageante, mais une approche plus globale s'impose. Cette déclaration ciblée contre l'Iran — ainsi que, espérons-le, des mesures concrètes par l'intermédiaire de la CPI qui pourraient garantir une certaine responsabilité —, aurait un effet dissuasif si elle était appliquée à une échelle plus mondiale. Nous devons mettre en place un forum permanent, peut-être via le G7 ou d'autres instances, afin de lutter conjointement contre la répression transnationale exercée par divers auteurs autoritaires. Par ailleurs, nous devons parvenir à une réaction concertée, collective, et concrète.

• (1625)

Shuvaloy Majumdar: Je vous remercie.

Je vais maintenant m'adresser à M. de Pulford.

Dans vos conclusions, vous avez mis en avant plusieurs mesures très concrètes sur lesquelles il est possible de se concentrer pour lutter contre les acteurs qui se livrent à une répression transnationale: l'instauration d'une taxe, la mise en place de groupes de travail pour la défense de la démocratie, des sanctions contre des auteurs, des notifications, la transparence et la cybersécurité. Toutes ces mesures sont des actions très concrètes et précises que les dirigeants occidentaux — et du monde entier — peuvent mettre en œuvre.

Permettez-moi de vous poser cette question, monsieur de Pulford: constatez-vous un certain enthousiasme à l'idée de s'attaquer au problème de la répression transnationale, ou trouvez-vous que la politique dans les différents pays est trop profondément divisée et qu'elle est incapable de traiter réellement ces questions?

Luke de Pulford: Je vous remercie de la question. Je pense qu'il y a plusieurs façons d'y répondre.

La plus simple est de dire qu'il s'agit d'un problème émergent. C'est assez récent, et les gouvernements tentent de le maîtriser. Ce n'est pas comme si les gouvernements du monde entier ne faisaient rien. Je pense qu'ils essaient de comprendre la situation. Dans certains pays, des lois ont été adoptées et la police a été formée.

La difficulté fondamentale réside dans le fait que cette question est inévitablement diplomatique. Nous observons, en particulier autour de la Chine, une culture d'autocensure préventive au sein des missions diplomatiques. Les Chinois craignent que s'ils évoquent le comportement de Pékin dans leur pays, ils ne le contrarient et ne s'exposent à une riposte. Cela nous empêche de réagir comme nous le devrions. Nous devrions être beaucoup plus libres d'imposer, à tout le moins, des sanctions ciblées aux auteurs de ces actes, même si l'auteur est un organe du gouvernement.

Le président: Merci, monsieur Majumdar.

J'invite maintenant M. Zuberi à prendre la parole pour sept minutes.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui, en ligne ou en personne.

Je voudrais commencer par le professeur Juneau.

Vous avez présenté un certain nombre de vos conclusions préliminaires issues des entretiens menés auprès de 100 personnes impliquées dans la répression transnationale ou qui en ont été victimes. Une chose qui m'a interpellé, c'est ce que vous avez dit au sujet de la souffrance émotionnelle excessive. Comment pensez-vous que les gouvernements peuvent réagir pour soutenir les personnes confrontées à la pression que vous avez décrite et que vous avez observée dans vos recherches jusqu'à présent?

Thomas Juneau: C'est vraiment important que vous ayez soulé cet aspect.

Lorsque nous avons commencé cette recherche et que nous avons interrogé nos participants sur les conséquences, nous nous sommes concentrés uniquement sur l'incidence sur leur travail: « Cela vous amène-t-il à réduire votre militantisme, et si oui, pourquoi? » Lors des premiers entretiens, nous avons réalisé que bon nombre des militants à qui nous parlions, victimes de répression transnationale, évoquaient spontanément l'aspect personnel — la détresse émotionnelle causée par la pression qu'ils subissaient. À cause de leur travail, leurs familles restées en Iran, en Inde ou en Chine subissent des pressions, des menaces, etc. Cette détresse est, dans certains cas, immense. Nous documentons bon nombre de ces cas. Nous avons décidé de recentrer légèrement notre approche et d'inclure systématiquement cet aspect dans notre recherche.

La réalité est qu'il est vraiment difficile d'envisager des solutions concrètes à ce niveau. Devrait-il y avoir des ressources au niveau communautaire ou sociétal pour les victimes de la répression transnationale? La réponse évidente est oui. Comment y parvenir, d'au-

tant plus que dans de nombreux cas, cela ne relèverait pas de la responsabilité fédérale? Ce n'est pas facile. Il existe des moyens pour le gouvernement de soutenir les organismes communautaires afin qu'ils fournissent eux-mêmes un soutien psychologique ou émotionnel, ou au moins qu'ils indiquent où l'obtenir.

Sameer Zuberi: C'est un point intéressant concernant le soutien apporté aux organismes qui viennent en aide à ceux qui sont en première ligne de la défense des droits de la personne et qui font face à l'oppression. Nous disposons, par exemple, de mesures de soutien pour les victimes d'actes criminels. Ce concept existe bel et bien, et il fait l'objet de débats et de discussions. Je dirais qu'il s'agit là d'un corollaire de ce concept, même s'il ne découle pas de la même source.

Professeur Packer, vous aviez quelques recommandations que vous avez rapidement abordées à la toute fin. Si vous le souhaitez, vous pouvez les présenter brièvement et les compléter.

● (1630)

Frederick John Packer: Je les ai effectivement présentées, mais il y a encore beaucoup à dire. J'espère que — peut-être par déduction — vous avez compris que ma suggestion, par exemple, d'une personne-ressource au Conseil privé ou d'un groupe de travail interministériel, était en réalité une critique voilée de la position franchement incohérente du gouvernement canadien.

À l'heure actuelle, de nombreuses victimes — des personnes conscientes de l'oppression transnationale — n'ont aucune idée de vers qui se tourner. J'en ai fait l'expérience. Je témoigne en tant que personne sanctionnée par l'État chinois. On me donne essentiellement un numéro de téléphone pour les services consulaires lorsque je voyage à l'étranger, mais si un problème survient avec mon compte bancaire ou autre, je n'ai personne à appeler et je ne sais pas quoi faire.

Je dirais que je suis peut-être mieux placé que beaucoup d'autres personnes. Je n'ai pas de famille dans mon pays d'origine ou en Chine, et je ne suis pas soumis à la plupart de ce genre de choses... mais je peux vous dire qu'en vertu de la loi chinoise sur la sécurité, cela s'étend à toutes sortes de personnes, y compris celles avec lesquelles j'ai des contacts, ce qui, je suppose, vous concerne.

Je ne sais pas quoi dire, mais il n'y a personne au sein du gouvernement canadien à qui je puisse m'adresser ou à qui répondre. Mon principal argument ici est qu'il s'agit d'un problème de très grande ampleur. C'est pourquoi j'ai mentionné les quatre millions de Canadiens ayant la double nationalité qui sont tous potentiellement concernés par cette situation.

J'aimerais vous raconter une petite histoire rapide; l'autre jour, un Tunisien s'est présenté à ma porte. Il était agité. C'est un homme d'affaires. Il a dit qu'il avait besoin d'aide. Je lui ai demandé ce que je pouvais faire, car je ne suis pas vraiment là pour aider — je suis un universitaire. Il m'a dit qu'il était allé à l'ambassade pour renouveler son passeport. Des fonctionnaires ont pris son passeport et, en gros, lui ont dit qu'ils ne le renouvelleraient pas à moins qu'il ne modifie ses déclarations sur X, et que s'il ne le faisait pas, ils savaient qui était sa famille dans son pays d'origine.

On parle de la Tunisie, un petit pays. On ne parle pas de la Chine et on ne parle pas de la Russie. Il s'agit d'une personne qui est en visite dans notre pays et qui essaie de faire des affaires avec notre pays.

Je tiens à souligner que je ne savais pas qui appeler. Je pense que c'est un problème pour notre pays.

Sameer Zuberi: Merci.

Monsieur Kersten, vous avez mentionné que non seulement les trois pays que nous avons cités, mais aussi de nombreux autres se livrent à une oppression transnationale. Sans nécessairement les nommer, avez-vous des suggestions sur la manière dont nous pouvons garder à l'esprit que ce ne sont pas seulement l'Inde, la Chine et l'Iran qui sont impliqués? Comment pouvons-nous rester vigilants et conscients que, comme le professeur Packer vient de le mentionner, d'autres pays se livrent également à cela? Quelles suggestions avez-vous à nous faire à cet égard?

Mark Kersten: Ce comité constitue un excellent point de départ à cet égard, notamment grâce à l'accent qu'il met sur les droits de la personne.

Je reviendrai peut-être sur ce point — ainsi que sur celui soulevé par le professeur Packer — concernant les personnes ayant la double nationalité, les risques et l'évaluation des risques émergents.

Si l'on a un ensemble d'États qui commettent des violations des droits de la personne à l'encontre de leur propre population ou des populations vivant à l'intérieur de leurs frontières, et qui semblent faire fi de la souveraineté d'autres États, et qu'il existe des personnes de la diaspora ou des personnes à double nationalité à l'étranger, on pourrait alors, en quelque sorte, mettre en place un système de type « feux tricolores » où le vert signifierait qu'il n'y a pas de risque de répression transnationale, le rouge signifie clairement qu'il y a une répression transnationale et le jaune signifie qu'il existe une possibilité qu'un État se livre à une répression transnationale parce qu'il répond à certains critères. Disposer d'un tel modèle pourrait également servir de mécanisme d'alerte pour les personnes ayant la double nationalité, les citoyens et les personnes qui considèrent le Canada comme leur terre d'accueil.

Sameer Zuberi: Dans les 45 secondes qui restent, je vais m'adresser à M. de Pulford.

Vous avez décrit de nombreux défis auxquels l'IPAC a été confrontée dans le cadre de son travail. Je suis un fier coprésident canadien de l'IPAC. En ce qui concerne les défenseurs des droits de la personne, voulez-vous faire part aux téléspectateurs des précautions qu'ils peuvent prendre personnellement pour se protéger?

Luke de Pulford: Merci beaucoup, monsieur Zuberi. C'est un grand plaisir.

Il est assez difficile de répondre à cette question, parce que la situation varie d'un pays à l'autre. L'un des principaux problèmes que nous constatons, c'est que la compréhension de la répression transnationale par les autorités policières varie énormément. Par exemple, au Royaume-Uni, de nombreuses personnes ont vécu de mauvaises expériences lorsqu'elles ont essayé de signaler un incident. Je sais que, partout dans le monde, d'autres ont vécu des expériences semblables. Les mesures à prendre varient vraiment énormément.

En fait, il est très difficile de dire aux gens: « Voici ce que vous devriez faire. » Cependant, il y a eu récemment un événement très positif: les institutions de cybersécurité de nos divers pays se sont réunies et ont produit un rapport qui conseille les victimes potentielles de répression transnationale sur ce qu'elles peuvent faire pour renforcer leur cybersécurité et ainsi au moins essayer de se défendre. Les gens devraient lire ce rapport et y avoir accès. C'est un

bon document qui constitue un bon début, mais il y a tant à faire pour orienter les gens vers les autorités policières.

Enfin, au Royaume-Uni, nous avons dû trouver un moyen, par notre entremise, de trier les victimes potentielles afin de les orienter vers les services de police qui, nous le savons, interviendront. Du moins, nous envoyons quelque chose à des personnes qui savent de quoi elles parlent. Cette situation est manifestement inadéquate, mais c'est à cela que nous en sommes réduits.

• (1635)

[Français]

Le président: Merci.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour sept minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Juneau, au cours de votre intervention de départ, vous nous avez dit que le gouvernement avait l'air d'être plus au courant de la chose et qu'il prenait ça plus au sérieux. En tout cas, il semble faire des efforts qu'il n'a peut-être pas faits auparavant. Toutefois, en parallèle, on voit un rapprochement public, sur le plan diplomatique, avec Beijing.

Je ne sais pas comment, d'un côté, on peut prendre la répression transnationale plus au sérieux, et, de l'autre côté, se rapprocher d'un régime qui, on le sait, est un des plus grands oppresseurs transnationaux de la planète.

N'y a-t-il pas là une contradiction ou un paradoxe?

Thomas Juneau: Il y a absolument une contradiction, une tension — j'utiliserais davantage ce mot, dans ce cas. Je pense qu'il y a deux réponses possibles à la question. Il y a une réponse plus générale et il y en a une autre plus précise.

Sur le plan général, jusqu'à un certain point, il est normal et inévitable que la politique étrangère d'un pays comme le Canada implique des tensions et des contradictions internes quant à ses objectifs. Je pense que c'est inévitable qu'il n'y ait pas de cohérence absolue. Je ne pense pas que la cohérence absolue est un standard qu'on devrait appliquer à la politique étrangère en général. Je ne dis pas ça pour justifier ce choix, mais je pense que c'est un point important à mentionner dès le départ.

De façon plus précise, je dirais que le cas de la Chine apporte un débat intéressant et important sur le plan du choix de nos politiques. Nous pouvons nous demander ce qu'implique un certain rapprochement avec un pays comme la Chine, un pays évidemment responsable d'une quantité importante et intense d'activités de répression transnationale, en matière de répression transnationale de la Chine au Canada.

Il y a l'argument optimiste, qui est, je crois, naïf, et qui ne fonctionne pas. Selon cet argument, si on a des relations un peu plus cordiales avec la Chine, ça va la mener à ralentir ses activités de répression transnationale au Canada. Il n'y a pas vraiment de données pour confirmer cette hypothèse de façon rigoureuse, mais, intuitivement, je dirais que ce n'est pas le cas.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est peut-être l'inverse, n'est-ce pas?

Thomas Juneau: Ça va être l'inverse, en effet. Même si un pays comme le Canada se rapproche un peu de la Chine, la Chine va continuer de voir le Canada comme un pays qui accueille des dissidents, et elle va vouloir le cibler. Les dissidents vont critiquer cette approche du Canada à l'endroit de la Chine, donc la Chine va encore plus cibler le pays.

Alors, l'effet est peut-être contraire.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci de cette réponse.

Monsieur de Pulford, lors de votre allocution de départ, vous avez parlé des attaques d'APT31.

Pouvez-vous nous dire si le gouvernement du Canada a pris ça au sérieux dans sa réponse à ces attaques?

[Traduction]

Luke de Pulford: Je me sens un peu mal de pointer du doigt le Canada, parce que 18 pays ont été attaqués et que très peu d'entre eux ont avisé leurs politiciens. Le gouvernement canadien a adopté la même position que le gouvernement du Royaume-Uni, soit de ne pas dire aux politiciens qu'ils avaient fait l'objet d'une attaque par-rainée par un État.

En fait, c'est non seulement trois ans plus tard, mais seulement après que le gouvernement américain en a fait l'annonce publique que cet événement a fait les manchettes. Nous, le secrétariat de l'IPAC, avons dû informer les politiciens de ce qui leur était arrivé. Je dirais que c'est tout à fait inadéquat. Au Canada, il y a des gens qui ont été attaqués, qui occupaient des postes de haut niveau dans des comités, comme le vôtre, et qui ont potentiellement été victimes d'une cyberattaque très grave. Le gouvernement canadien a rejeté et balayé sous le tapis cette cyberattaque, comme l'a fait le gouvernement du Royaume-Uni.

Ce n'est pas une question de parti politique. Malheureusement, cela a à voir avec la position de ces pays à l'égard de Pékin. Je crois qu'ils ne voulaient pas attribuer l'attaque à la Chine par crainte des conséquences diplomatiques. C'était la même chose au Royaume-Uni.

• (1640)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci infiniment.

Monsieur Silver, lors de votre allocution de départ, vous avez parlé de mécanismes internationaux, comme la Cour pénale internationale. Or, j'ai l'impression — et je l'entends dire de différents témoins — que, si on regarde ce qui se fait ici, on constate que le cadre législatif du gouvernement canadien par rapport à la répression transnationale n'existe tout simplement pas, ou qu'il n'y a pas de formation.

Cette question est peut-être aussi pour vous, monsieur Juneau, parce que vous en avez parlé.

Sans parler de laxisme, n'y aurait-il pas un manque évident d'appareils et d'outils pour la formation des forces policières et des procureurs, pour les aider à lutter contre la répression transnationale ici même, sur le territoire canadien?

Brandon Silver: Merci de la question.

Il faut allouer plus de ressources aux policiers et aux gens qui s'engagent dans cet effort visant à lutter contre la répression transnationale. Il faut aussi élargir le recours à des outils au Canada.

Sur le plan international, le Canada a des outils disponibles, mais, comme pays, il ne s'engage pas. Le Canada a beaucoup d'alliés, partout dans le monde, qui subissent les mêmes attaques de ces pays autoritaires, de ces dictatures. On peut donc travailler de concert avec eux pour utiliser les outils internationaux, comme la Cour pénale internationale, afin de lutter contre ces atroces crimes internationaux.

En faisant ça dans le cas de l'Iran, auquel j'ai fait allusion lors de mon allocution d'ouverture, on peut établir un précédent qui pourra aider à lutter contre tous les crimes de ce genre, comme ceux commis par la Chine.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je vous remercie.

Monsieur Juneau, pouvez-vous dire un mot sur la formation?

Thomas Juneau: C'est un point extrêmement important. Il ne peut pas y avoir de progrès sérieux pour contrer la répression transnationale sans un effort beaucoup plus grand pour soutenir les personnes en cause. Cet effort doit être fait non seulement au fédéral, en formant les gens en première ligne, c'est-à-dire les gens de la Gendarmerie royale du Canada et du Service canadien du renseignement de sécurité, mais il doit aussi être fait au provincial et au municipal, en formant les policiers.

Lors des entrevues que nous avons faites, mon collègue coauteur et moi avons constamment entendu des histoires d'horreur. Des victimes racontaient des choses terribles aux policiers, et, en termes un peu crus, les policiers n'avaient aucune idée de ce qui se passait. Il y a un manque total de connaissances par rapport à la menace même de la répression transnationale ainsi qu'en ce qui concerne les actions, les stratégies et les tactiques utilisées par les États qui en sont responsables.

Il faut dire que c'est mieux aujourd'hui, par rapport à ce qui se passait il y a cinq ans, mais on est encore très loin de là où il faudrait aller.

En ce qui a trait aux policiers, il y a aussi un problème particulier. En effet, la réaction des gens en première ligne est souvent de dire que ce que les victimes décrivent est désagréable, mais que ça n'atteint pas le seuil minimal d'une activité criminelle. Ils concluent donc que ce n'est pas du ressort de la police.

Dans un sens très étroit, ce n'est pas nécessairement faux. Or, le problème, c'est que ça empêche le progrès, ça empêche d'avoir une réponse et ça fait fi de la réalité. En effet, quand on assemble les pièces de la mosaïque, qui se compose de toutes les petites activités étant sous le seuil de ce qui constitue un acte criminel, on peut dépasser ledit seuil. Toutefois, ça demande un effort soutenu quant à la transmission d'informations, et cela est complexe.

Alexis Brunelle-Duceppe: Il y a aussi le fait que le cadre législatif n'aide pas non plus les policiers pour ce qui est d'aller de l'avant et de porter des accusations, par exemple.

Je reviendrai vers vous plus tard.

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

[Traduction]

Madame Vandenberg, vous avez la parole pour cinq minutes.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins. Nous avons entendu des témoignages très riches et de bonnes recommandations.

J'aimerais commencer par M. Juneau.

Vous avez mentionné que l'une des menaces est la fragmentation des groupes. Il y a eu des discussions au sein de ce comité au cours d'une législature précédente ainsi qu'à l'heure actuelle au sein du comité de la procédure et des affaires de la Chambre, sur le soutien à apporter aux défenseurs des droits de la personne en exil au Canada afin qu'ils puissent poursuivre leur travail, et la possibilité de créer un petit fonds pour les mouvements, qui leur permettrait de se connecter les uns aux autres.

Je me demande si vous pensez que cela pourrait être une solution.

J'aimerais également entendre les autres témoins.

Thomas Juneau: Oui, absolument.

Au sein de la communauté irano-canadienne en particulier, qui est très divisée et très fragmentée, il n'y a pas d'organisation forte qui représente des éléments importants de la communauté, et encore moins son ensemble. Cette division crée des ouvertures pour la République islamique, qu'elle exploite avec beaucoup d'enthousiasme. Elle rend également beaucoup plus difficiles le travail du gouvernement fédéral, de même que la sensibilisation, l'engagement et la transparence auprès de la communauté iranienne. Cela signifie que le partage de renseignements...

Un autre intervenant a parlé de la sensibilisation, de la cyberhygiène et des mesures que les gens peuvent prendre pour se protéger. Il est beaucoup plus difficile de prendre des mesures lorsqu'il faut parler à des personnes presque sur une base individuelle plutôt qu'à une organisation plus représentative, qui peut elle-même non seulement jouer le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et la communauté, mais aussi recueillir des renseignements sur la nature de la menace, les auteurs et les mandataires sur le terrain qui sont responsables de certaines de ces actions.

Tout cela pour dire que, oui, il serait extrêmement utile de soutenir davantage les organisations communautaires qui pourraient faciliter un dialogue bidirectionnel.

• (1645)

Anita Vandenberg: Monsieur Packer, vous avez dit que le soutien aux défenseurs des droits de la personne et aux exilés est une question de souveraineté nationale. Seriez-vous en faveur d'une telle mesure?

Frederick John Packer: Franchement, cette idée me préoccupe beaucoup. Ce que nous savons, c'est que l'un des domaines dans lesquels... C'est une tendance canadienne de réfléchir aux communautés de la diaspora et de s'en remettre à elles, en raison de notre conception du multiculturalisme, de la cohérence des communautés et, je dirais, des dispositions positives.

Ce n'est pas la position de nombreux militants en exil. Ces derniers sont profondément préoccupés non seulement par la discorde au sein des groupes et leur caractère non homogène, mais aussi par l'identité des personnes qui composent ces groupes. Ils se demandent qui est soumis à quelles influences. En outre, il n'y a pas que les défenseurs des droits de la personne, les militants anticorruption, les partisans de la démocratie et les journalistes qui ne veulent pas dépendre de leur communauté de compatriotes, qui peut avoir des racines historiques non contemporaines et parfois très problématiques en ce qui concerne les influences dont nous parlons.

Je serais très prudent et je vous déconseillerais de vous en remettre à cette approche. Je chercherais à renforcer les institutions canadiennes indépendantes — et non les institutions des diasporas —, qui sont responsables de notre démocratie vigoureuse. Cette approche protégerait tout le monde.

Anita Vandenberg: Il a aussi été question de créer un fonds canadien pour la démocratie, qui fournirait du financement à des groupes qui font la promotion de la démocratie et, vraisemblablement, à des défenseurs des droits de la personne. Je sais que lorsque le Comité l'a proposé dans le cadre d'une étude précédente, qui portait sur les défenseurs des droits de la personne, nous avons proposé une mesure qui soutiendrait ces femmes lorsqu'elles viennent au Canada afin qu'elles puissent poursuivre leur travail au lieu de conduire un Uber. Cette mesure changerait-elle votre point de vue à ce sujet?

Frederick John Packer: Je pense que beaucoup de gens ici savent que le Canada propose depuis longtemps une telle mesure, mais qu'il n'a pas réussi à la concevoir ou à la mettre en œuvre.

Si nous examinons les destinations des déplacements dans le monde, et si nous examinons les rapports mondiaux sur la démocratie et ainsi de suite, nous constatons que le nombre de démocraties diminue. En fait, je pense que l'organisation Freedom House est maintenant présente dans une douzaine de démocraties complètes et vigoureuses. Les non-démocraties gagnent en force et collaborent de plus en plus. La menace est très réelle, comme nous en discutons ici, et je pense donc qu'une mesure de ce genre est nécessaire.

Je dirais également, par exemple, que le Canada a été un chef de file en ce qui concerne la voie d'accès pour les défenseurs des droits de la personne, mais que cette voie est très petite et trop limitée. C'est pourquoi j'utilise des termes comme « militants en exil ». Il y a beaucoup de gens, comme les journalistes, qui ne veulent pas s'identifier comme des défenseurs des droits de la personne; ils pensent qu'ils sont des professionnels du journalisme. Il y a de nombreux groupes qui ne veulent pas être des réfugiés en tant que tels, parce que ce statut et la façon dont les réfugiés sont traités posent problème. En fait, demander le statut de réfugié équivaut essentiellement à formuler une allégation contre son pays d'origine. Si on a la double nationalité, c'est un énorme problème.

Nous devons prendre une mesure de ce genre, mais de manière nuancée et réfléchie. Il est grand temps de le faire.

Anita Vandenberg: Ce comité est à l'origine de la voie pour les défenseurs des droits de la personne dont vous parlez.

Frederick John Packer: Bravo. Il faut l'élargir.

Anita Vandenberg: Merci.

Le président: Merci, madame Vandenberg.

J'invite Mme Kronis à prendre la parole pour cinq minutes.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leurs observations très réfléchies aujourd'hui.

Monsieur Juneau, j'aimerais revenir sur votre déclaration préliminaire.

Vous avez dit qu'il y avait un élément fortement sexospécifique dans la répression transnationale. Vous avez dit que les personnes ayant de la famille dans le pays en cause sont les personnes les plus susceptibles d'être touchées et que, lorsque la famille est à risque, la répression transnationale peut avoir le plus d'incidence ici au Canada.

Vous avez également parlé du fait que tout le monde s'attend à ce qu'il y ait une augmentation de la répression transnationale de la part de l'Iran dans un avenir rapproché. Je ne peux m'empêcher de penser à la communauté iranienne de ma circonscription — très petite, mais fortement touchée —, dont presque tous les membres ont de la famille en Iran et s'inquiètent pour elle. Comme vous le savez, les gens ont perdu le contact avec les membres de leur famille.

Je me demande si vous pouvez nous en dire plus sur les répercussions politiques au Canada pour les familles qui sont séparées dans ces circonstances.

• (1650)

Thomas Juneau: Je suis très heureux que vous ayez soulevé ces aspects, notamment la sexospécificité et la prédiction d'une augmentation importante de la répression transnationale iranienne en 2026, compte tenu du contexte actuel.

Soit dit en passant, j'ai déjà parlé à un certain nombre de militants qui signalent des cas récents de membres de leur famille en Iran qui ont subi des pressions pour essayer de faire leur militantisme ici après les manifestations du début de 2026 et après le début de la guerre qui se déroule en ce moment.

Du point de vue des politiques, qu'est-ce que cela signifie pour le Canada? La dimension de la famille à l'étranger pourrait être le défi politique le plus difficile à relever. De façon générale, la répression transnationale est très difficile à contrer, et ce, sur de nombreux fronts. Au sens strict, il n'y a pas grand-chose que le Canada puisse faire à court terme lorsqu'un Canadien, un Irano-Canadien, un Canadien d'origine chinoise ou toute autre personne a de la famille à l'étranger qui est ciblée pour le réduire au silence.

Dans l'ensemble, je suis d'accord avec ce que mon collègue Luke de Pulford a dit dans son témoignage et dans ses réponses au sujet de la dénonciation et de l'humiliation — il faut rendre ce comportement public et ne pas garder le silence à moins que la victime elle-même ne demande expressément le silence, ce que nous devons respecter. Par défaut, cependant, l'aspect de la publicité est important.

La coordination avec les alliés est meilleure maintenant qu'il y a cinq ans, mais elle peut encore s'améliorer beaucoup. Nous ne sommes pas les États-Unis, et nous ne sommes même pas le Royaume-Uni en ce qui concerne notre taille, notre pouvoir et les atouts que nous pouvons mettre à contribution pour résister à ce niveau. Cependant, en travaillant avec d'autres démocraties aux prises avec des problèmes semblables, nous pouvons améliorer notre réponse. Je pense que le travail du Canada par l'entremise du G7 a été le premier pas dans cette direction.

Tamara Kronis: J'aimerais revenir sur votre commentaire au sujet de ce que le Canada n'est plus. Nous ne sommes pas en mesure d'avoir une voix aussi forte qu'auparavant.

Hier, j'ai assisté à une cérémonie de commémoration de la bataille de l'Atlantique, où on m'a rappelé que le Canada a gagné ce respect en raison de l'incroyable puissance qu'il avait sur le plan militaire, de la façon dont il jouait dans la cour des grands et du fait

qu'il avait terminé la Seconde Guerre mondiale en tant que troisième marine en importance dans le monde. Je ne peux m'empêcher de faire une comparaison avec la façon dont notre gouvernement a été moins que clair quant à sa position sur l'Iran. Pendant plusieurs jours, nous avons eu de la difficulté à déterminer exactement où le Canada s'en allait.

Que devons-nous faire pour aller de l'avant et retrouver cette voix crédible?

Thomas Juneau: Il n'y a pas de réponse à cette question qui ne concerne pas l'augmentation des ressources. Le SCRS, la GRC et notre service diplomatique sont complètement débordés. Nous nous concentrons aujourd'hui sur la répression transnationale. Nous avons raison de le faire, car c'est un gros problème, mais ce n'est qu'une menace parmi tant d'autres auxquelles le Canada est confronté: l'espionnage économique, les cybermenaces et la concurrence entre les grandes puissances. La liste est très longue, comme tout le monde le sait, je pense.

Compte tenu de la multiplicité des menaces, le SCRS, la GRC et la communauté du renseignement en général ont du mal à établir des priorités. Il est très facile de dire que nous devrions en faire plus en matière de lutte contre la répression transnationale, mais demain matin, cela voudrait dire en faire moins en matière d'espionnage économique, qui est aussi un problème majeur.

La réponse simple est qu'il n'y a pas moyen de le faire sans plus de ressources.

Tamara Kronis: Dans ce contexte, nous avons reçu des promesses d'investissements majeurs dans ce domaine et des promesses d'investissements majeurs dans la défense. Qu'est-ce qui nous empêche de faire ces investissements et de faire avancer ce dossier?

Le président: Répondez brièvement, s'il vous plaît. Le temps imparti est écoulé.

Thomas Juneau: Très brièvement, je suis très favorable aux efforts du gouvernement visant à augmenter considérablement les dépenses en matière de défense. Cela aurait dû être fait depuis longtemps, mais je tiens à souligner qu'il y a d'autres éléments liés à la puissance nationale et à la sécurité nationale — en plus de la défense —, que nous négligeons également depuis longtemps.

• (1655)

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour cinq minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Kersten, vous nous avez particulièrement parlé de l'Iran. Vous avez notamment parlé de deux conditions. On regarde ce qui se passe présentement en Iran. Objectivement, n'importe quel analyste sérieux pourrait prédire une reprise des hostilités incessamment. En tout cas, il y a de gros risques.

Qu'est-ce que ça veut dire pour la suite des choses? Strictement sur le plan de la répression transnationale, lorsqu'un conflit de la sorte éclate dans un pays comme l'Iran, ce n'est pas juste le gouvernement iranien qui est en cause. Les Iraniens ont aussi des alliés, et il y a des communautés de ces pays alliés sur le territoire canadien.

N'est-ce pas là un exemple d'une tempête parfaite? Verrons-nous une augmentation de la répression transnationale dans un pays comme le Canada, s'il y a un conflit d'une aussi grande envergure que celui qui se déroule dans le Golfe, présentement?

[Traduction]

Mark Kersten: Mon ancien collègue de l'École Munk des affaires internationales, Ron Deibert, était ici, et il a parlé d'un tsunami de répression transnationale. Mon collègue a mentionné — et je pense que d'autres analystes ont tenu des propos semblables — qu'en 2026, nous devrions nous attendre à une recrudescence de la répression transnationale, y compris au Canada, à la suite du conflit avec l'Iran et peut-être ses alliés.

Certains rapports récents de divers organismes présentent un point commun intéressant, à savoir qu'il doit y avoir des répercussions réelles et concrètes pour ceux qui se livrent à la répression transnationale au Canada. Qu'il s'agisse de sanctions, de poursuites ou d'enquêtes, les responsables doivent faire face à des répercussions réelles et directes. L'un des intervenants précédents, Brandon Silver, a évoqué le recours aux responsables de répression transnationale de bas niveau pour déterminer comment constituer des dossiers potentiels pour remonter la chaîne de commandement jusqu'aux principaux responsables.

Le Canada l'a déjà fait. Sous l'administration Harper, le Canada a poursuivi un certain nombre de génocidaires au Rwanda. Il s'agissait d'affaires complexes pour lesquelles le Canada a intenté des poursuites. C'est différent de la répression transnationale, mais le Canada peut le faire à nouveau.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

Monsieur de Pulford, il y a un exemple de répression transnationale qui n'est peut-être pas souvent mentionné. Je parle du gel des fonds provisoires obligatoires pour les personnes qui ont quitté Hong Kong. Or, ces fonds sont notamment gérés par des compagnies canadiennes, comme Sun Life et Manuvie.

Que ce soit volontaire ou pas, ces sociétés canadiennes ne font-elles pas de la répression transnationale par la bande lorsqu'elles ne permettent pas à ces gens de récupérer l'argent déposé dans ces fonds parce qu'elles s'ajustent aux politiques et aux lois de Hong Kong, étant donné qu'elles gèrent ces fonds?

[Traduction]

Luke de Pulford: En un mot, oui. Je pense qu'il s'agit de complexité avec la répression transnationale. Ces entreprises affirment qu'elles n'ont d'autre choix que de se conformer à la loi du pays où elles exercent leurs activités, mais en réalité, elles participent à la persécution de personnes en ce qui concerne les fonds de prévoyance obligatoires. À Hong Kong, il s'agit d'une épargne-retraite obligatoire qui n'est pas versée aux titulaires d'un passeport britannique d'outre-mer. On parle de milliards de dollars retenus qui appartiennent à ces gens et qui servent de moyen de pression d'une façon ou d'une autre. Ils savent qu'ils ont besoin de cet argent, et ils savent aussi que s'ils parlent, ils auront beaucoup moins de chances de le récupérer.

Dans le cadre de l'analyse du Comité, il est très important d'examiner le rôle que jouent les entreprises dans le soutien de la répression autoritaire et transnationale.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

Monsieur Packer, vous avez dit ne pas savoir vers qui vous tourner. Tantôt, nous avons parlé de la formation des forces policières et des procureurs, ainsi que du cadre législatif qui comporte manifestement un vide par rapport à la répression transnationale. Par ailleurs, les outils gouvernementaux n'existent pas non plus.

Ce que je comprends, c'est que, peu importe vers qui vous vous tournez, vous n'avez pas de réponse de la part des élus du gouvernement.

Ai-je bien compris?

• (1700)

[Traduction]

Frederick John Packer: Je pense que vous avez compris.

Le gouvernement a réagi au sujet de l'ingérence électorale. Cette forme d'ingérence étrangère vous a touchés. Habituellement, ce n'est pas ce qui touche les Canadiens ordinaires, en particulier les étrangers qui sont ici — par exemple, les étudiants. C'est un gros problème pour les étudiants. Nous devons accroître la portée de notre compréhension.

Vous venez de soulever l'idée selon laquelle les fonds de prévoyance gérés et détenus par un État étranger peuvent être utilisés à des fins répressives contre des Canadiens. Les situations complexes dont mes collègues ont parlé et qui se déroulent à l'échelle du Canada dépassent de loin la question de l'intégrité électorale. Cela dépasse même les institutions démocratiques à proprement parler. Ce sont des Canadiens ordinaires qui sont touchés.

Par exemple, qui dois-je appeler pour assurer ma sécurité? Je pourrais appeler la GRC. Si je voyage à l'étranger, comme je le fais souvent, on me dira que ce n'est pas un problème lié au maintien de l'ordre au Canada. Je pourrais appeler le SCRS, et on me demanderait exactement ce qu'on est censé faire. Cependant, si je posais des questions au sujet de mon compte bancaire, aucun d'eux ne saurait quoi faire.

Je me souviens d'une discussion que j'ai eue, il y a plusieurs années, avec le directeur des affaires juridiques et le sous-ministre adjoint d'Affaires mondiales Canada lorsque j'ai soulevé cette question lors d'une conférence. Il a immédiatement répondu que cela n'avait rien à voir avec le ministère et que cette question relevait plutôt des services de police. Une atteinte à la souveraineté entre États n'a-t-elle rien à voir avec les affaires étrangères?

Notre monde a changé, en quelque sorte, et les notions de géographie ne sont plus les mêmes. Nos relations ne se limitent plus à ce qui se passe entre trois océans ou au-delà. Elles se déroulent simultanément dans nos vies réelles par l'entremise de notre famille, de nos amis et de nos relations d'affaires transnationales, et nous ne sommes pas à jour dans ce domaine.

Le président: Je vous remercie, monsieur Brunelle-Duceppe.

La parole est maintenant à Mme Fancy. Elle a cinq minutes.

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à tous d'être ici aujourd'hui.

Je dois en quelque sorte faire le point dans le cadre de cette troisième série de questions. J'aimerais m'adresser principalement à M. Juneau et à M. Packer aujourd'hui.

Plus tôt aujourd'hui, vous avez parlé du lien entre deux variables et l'oppression transnationale. Les Canadiens se sont positionnés depuis longtemps comme défenseurs des droits de la personne sur la scène mondiale et ils ont également aidé à gérer des réalités géopolitiques complexes. Aujourd'hui, vous avez préconisé une approche plus stratégique de la politique étrangère, fondée sur les intérêts. J'aimerais savoir comment le Canada devrait concilier ses valeurs en matière de droits de la personne et ses intérêts stratégiques lorsqu'il réagit à certains de ces cas de répression transnationale.

Thomas Juneau: C'est une vaste question. Plus précisément, j'ai mentionné les deux variables. Les tendances passées nous indiquent que, premièrement, lorsque la République islamique d'Iran se sent particulièrement vulnérable en raison de pressions géopolitiques ou de pressions politiques intérieures et, deuxièmement, lorsqu'il y a une mobilisation accrue de la diaspora, cela accélère sa base de référence déjà élevée en matière de répression transnationale. Nous avons pu le constater, par exemple, en 2022-2023, à l'époque du mouvement « Femmes, Vie, Liberté ». Nous avons également pu le constater après 2020, lorsque le vol PS752 a été abattu.

Plusieurs d'entre nous estiment maintenant que nous assistons à nouveau à la confluence de ces deux variables, en raison des pressions géopolitiques découlant de la guerre et des pressions politiques nationales découlant des manifestations qui se sont déroulées il y a quelques mois à peine. D'après mes observations, cette prédiction est déjà en train de se concrétiser, même si nous n'avons pas encore suffisamment de données pour procéder à une évaluation rigoureuse.

Quand je parlais de deux variables, c'est essentiellement ce dont je parlais.

Jessica Fancy: Merci beaucoup.

Monsieur Packer, nous avons beaucoup parlé de souveraineté aujourd'hui, et en vous fondant sur certaines de vos expériences dans les institutions internationales et les cadres juridiques, quelles mesures concrètes et réalistes le Canada devrait-il prendre au cours de la prochaine année pour renforcer les protections contre la répression transnationale?

Frederick John Packer: Je comprends la portée du Sous-comité, mais permettez-moi de dire que la principale responsabilité du gouvernement canadien et de l'ensemble de notre cadre constitutionnel se situe au Canada — pour la protection des Canadiens et le bien-être des personnes relevant de notre compétence, c'est-à-dire notre territoire et notre nationalité.

Ce que je propose, c'est qu'il n'est pas nécessaire de demander à qui que ce soit d'autre. Nous n'avons pas besoin de nous demander si nous pouvons intervenir en République islamique d'Iran ou traiter avec l'État chinois à Hong Kong au sujet d'un fonds d'investissement. Le Canada peut prendre de nombreuses mesures et il devrait les prendre dès maintenant. Cela concerne les deux services de protection. Nous avons parlé des services de police — par exemple, il faut non seulement assurer la formation des policiers à l'échelle locale, mais aussi la cohérence entre la GRC, le SCRS... Je sais que le SCRS n'est pas un service de police, mais je parle de tous les organismes responsables de la protection et de la sécurité.

Je travaille avec des dizaines de militants en exil. La plupart d'entre eux ont des problèmes qui relèvent d'environ sept ministères différents au Canada. Ils ne savent pas du tout comment s'y prendre.

C'est le manque de cohérence dont je parle, et il s'agit d'une question nationale. Ce n'est pas seulement une priorité, mais aussi... J'ai suggéré, par exemple, de créer non seulement un gouvernement qui fonctionne mieux, mais aussi des organismes et des institutions spécialisés. Ce problème est complexe et nuancé, mais il a aussi un côté particulièrement insidieux et il mine notre souveraineté. La plupart des États du monde sont maintenant considérés en fonction de l'indice de fragilité — la proportion de 70 % des pays qui sont fragiles, en déliquescence et ainsi de suite —, sans parler des États fortement antidémocratiques.

Nous sommes une démocratie du G7. Nous pouvons sûrement protéger notre propre population sur notre propre territoire. Si nous ne le faisons pas, c'est un triste signe de la situation dans notre pays. Ce n'est pas pour cela que ma famille a combattu pendant la Deuxième Guerre mondiale.

• (1705)

Jessica Fancy: Pour terminer, il me reste environ une minute. Nous nous sommes penchés sur la situation internationale. Nous nous sommes penchés sur la question de la souveraineté de notre propre pays. Examinons maintenant la question de plus près.

Ma circonscription, en Nouvelle-Écosse, est plutôt rurale. Un grand nombre de régions rurales dépendent souvent fortement des organismes communautaires, des groupes confessionnels et des dirigeants locaux, plutôt que des grandes institutions. Selon vous, quel rôle ces réseaux localisés peuvent-ils jouer pour repérer les cas de répression nationale et intervenir?

Frederick John Packer: Je crois qu'ils peuvent jouer un rôle et qu'ils le font.

Si je comprends bien, le SCRS entretient depuis de nombreuses années des relations étroites avec ces groupes. Ses intervenants comprennent les dynamiques, les répercussions et la situation du point de vue de la collecte d'information et du renseignement, ainsi que la façon dont certains de ces groupes sont instrumentalisés. C'est une chose à laquelle nous devons prêter attention.

Il ne faut pas être naïf au point de penser que les océans nous protègent et que les gens n'ont plus de liens. Au contraire, ils ont des liens très étroits. Si je veux savoir ce qui se passe au Yémen en ce moment, en toute déférence, je n'appellerai personne au sein du gouvernement canadien. J'appelle les Yéménites que je connais ici, à Ottawa, et qui ont des liens directs avec le Yémen. C'est le monde dans lequel nous vivons.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir de liens, mais qu'il faut faire attention. Je ne suggère pas de nous en remettre aux communautés pour qu'elles résolvent le problème, comme nous l'avons fait avec les traditions multiculturelles. C'est très bien. Comme tous les Canadiens, je suis moi-même lié à de tels groupes par les liens du mariage et d'autres liens. Il faut seulement faire attention, car c'est extrêmement important.

Le président: Je vous remercie, madame Fancy.

La parole est maintenant à M. Davies. Il a cinq minutes.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais tenter de ramener la discussion à un niveau plus fondamental.

Les Canadiens qui nous regardent aujourd'hui ne comprendront probablement pas grand-chose à la discussion actuelle. Nous savons, comme vous l'avez tous dit, que la répression transnationale est omniprésente et généralisée et qu'elle est souvent, sinon la plupart du temps, invisible et difficile à suivre.

Monsieur Juneau, veuillez décrire le profil des gens qui se livrent à de telles activités, afin que les Canadiens puissent comprendre. Veuillez nous donner un aperçu.

Vous avez parlé plus tôt des cybermenaces, des menaces économiques et de l'espionnage. Tous ceux qui ont regardé *Mission: Impossible* peuvent comprendre le mot « espionnage ». Je cherche plutôt à obtenir le profil type d'un individu qui se livre à la répression transnationale, afin que les Canadiens puissent avoir la possibilité de reconnaître ces personnes.

Thomas Juneau: Qui se livre à de telles activités? Tout d'abord, au Canada, les trois grands responsables sont la Chine, l'Inde et l'Iran. Ce sont les pays qui se livrent le plus à ces activités, mais comme on l'a mentionné à quelques reprises, il y a une longue liste d'autres pays qui le font à plus petite échelle. Lorsque je dis « à plus petite échelle », j'entends sur le plan de la quantité, et non sur le plan de la gravité. Ces actes peuvent être aussi violents, sinon plus, dans de nombreux cas. Le Pakistan, le Rwanda, l'Érythrée, l'Algérie, la Tunisie, la Turquie, l'Arabie saoudite... La liste des pays responsables est très longue.

Pourquoi se livrent-ils à de telles activités? Par définition, les gouvernements autocratiques — c'est-à-dire les gouvernements non démocratiques — se sentent vulnérables. Ils ne se sentent pas en sécurité. Ils ne tolèrent ni la dissidence ni l'opposition, car ils considèrent qu'il s'agit d'une menace à leur survie, plutôt que d'une menace plus restreinte. C'est la raison pour laquelle ils ciblent ces opposants.

• (1710)

Fred Davies: Dans une certaine mesure, ils pourraient faire savoir que c'est de la légitime défense.

Thomas Juneau: Selon eux, oui, c'est bien le cas.

Fred Davies: Monsieur Packer, j'aime beaucoup vos deux prénoms, car ce sont aussi les miens.

Frederick John Packer: Ce sont d'excellents prénoms.

Des voix: Ha, ha!

Fred Davies: J'ai trouvé très intéressante la structure que vous avez recommandé au gouvernement canadien d'examiner. Cela commencerait au niveau du Conseil privé.

Pouvez-vous me dire si certains pays s'y prennent correctement? À votre avis, y a-t-il des pays qui s'en tirent mieux que d'autres et qui ont pris des mesures dont nous pourrions nous inspirer?

Frederick John Packer: Pour faire court, je ne pense pas.

Je viens de passer quelques jours en Europe, plus précisément à Vienne, où j'ai assisté à des réunions d'institutions multilatérales et à d'autres réunions. Quelques semaines auparavant, j'étais à Bruxelles. Cela comprenait, soit dit en passant, des rencontres avec l'OTAN, avec l'Union européenne et à des niveaux élevés.

Je dirais qu'il existe actuellement un problème d'incohérence généralisé et une sorte d'aversion au risque lorsqu'il s'agit de prendre

les mesures nécessaires pour contrer cette menace de manière proactive. C'est une menace complexe.

Comme mon collègue Luke de Pulford l'a mentionné, ce n'est pas un phénomène nouveau à proprement parler. Karl Marx a été poursuivi par des agents prussiens dans les années 1840. Lorsque j'étais étudiant au Royaume-Uni, dans les années 1980, Saddam Hussein et les Irakiens, par l'entremise du parti Ba'ath, ont instrumentalisé chaque étudiant pour en faire un informateur. À l'époque, une commission parlementaire s'était penchée sur le sujet. Vous pouvez consulter ses délibérations. Ce n'est donc pas un phénomène tout à fait nouveau.

Ce qui a changé, c'est la nature de nos relations, les télécommunications transnationales, la portée et la nuance — les moyens par lesquels cela se concrétise de manière effroyable, notamment par des assassinats dans notre propre pays. De nombreux gouvernements sont pris au dépourvu. Le modèle westphalien n'est pas très efficace face à cette situation. C'est un peu comme lorsqu'on a affaire à la cryptomonnaie — on ne sait même pas de quoi il s'agit exactement — ou à une pandémie.

Le Canada doit être un chef de file dans ce domaine. Nous en sommes capables. Nous devons agir de manière proactive et non réactive. C'est la raison pour laquelle je dis que nous avons besoin de quelqu'un au sommet qui prend les commandes et qui déclare qu'il s'agit d'un véritable problème, puis notre gouvernement assume cette responsabilité et délègue les tâches.

Fred Davies: Avez-vous écrit quelque chose à ce sujet?

Frederick John Packer: Oui, un peu, surtout en ce qui concerne la relation avec les diasporas et d'autres entités, car les diasporas ne nous donnent pas un cadre suffisant. La question de la responsabilité relève du droit international et de la responsabilité de l'État — c'est-à-dire notre responsabilité au Canada. Cela ne concerne pas seulement les Canadiens, mais aussi notre propre territoire et notre population. Je pourrais vous en dire plus à ce sujet.

Fred Davies: Une analyse de la documentation sur la façon dont nous traitons cette question et l'examen d'une structure m'intéresseraient beaucoup. Comme nous l'avons dit, c'est un phénomène à la fois omniprésent, invisible, subversif, objectif et subjectif.

Lorsque je vous ai demandé si un pays faisait les choses correctement, vous avez répondu que ce n'était pas le cas. Je suis curieux de savoir comment nous pouvons espérer faire les choses correctement si personne n'y est encore parvenu. Je présume que je cherche simplement à obtenir une opinion à ce sujet.

Frederick John Packer: Mon opinion, en bref, c'est que je crois — j'ai passé 30 ans de ma vie professionnelle à l'étranger et j'ai travaillé pour des organismes de sécurité et d'autres organismes — que nous sommes le seul pays au monde où plus de 50 % de la population a fait des études supérieures. Nous avons donc des gens talentueux et compétents.

Il s'agit de saisir la menace telle qu'elle est, d'y consacrer des ressources et de la prendre au sérieux. Je crois que c'est à la fois une question de sécurité et de démocratie. Par exemple, l'engagement de notre gouvernement à dépenser plus d'argent pour les moyens de défense traditionnels est une bonne chose, mais nous devons nous attaquer à tous ces aspects moins tangibles qui sont omniprésents, très préoccupants et qui nous touchent directement, et nous sommes en mesure de le faire.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Davies.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour cinq minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Silver, j'aimerais que nous abordions le dossier de Jimmy Lai, qui est encore emprisonné à Hong Kong à cause de la fameuse loi sur la sécurité nationale. Il est quand même un citoyen britannique. Il y a donc un lien avec la répression transnationale.

Il y a quelque chose de particulier ici, au Parlement. Un député élu sous la bannière conservatrice, M. Michael Ma, est passé du côté des libéraux. D'ailleurs — c'est une blague entre nous —, c'est la meilleure chose qui soit arrivée au caucus conservateur dernièrement.

Lorsqu'il était membre du Parti conservateur, M. Ma avait été élu président du Groupe d'amitié parlementaire Canada—Hong Kong. Ensuite, quand il a traversé la Chambre pour rejoindre les rangs des libéraux, il a fait des déclarations très surprenantes et malheureuses. Il s'interrogeait sur l'existence du travail forcé en Chine, alors que des milliers d'études démontrent que cela existe.

Tout ça est lié à M. Jimmy Lai. Comment se fait-il que, au Parlement du Canada, le président du Groupe d'amitié parlementaire Canada—Hong Kong puisse s'interroger sur l'existence du travail forcé en Chine?

D'ailleurs, comment se fait-il que cette personne soit restée silencieuse au sujet de la tragédie qui touche M. Lai et sa famille?

• (1715)

Brandon Silver: Merci de cette question. Je vais répondre en anglais pour être plus clair.

[Traduction]

Tout d'abord, je tiens à remercier mon collègue, Luke de Pulford, d'avoir souligné à quel point le procès de Jimmy Lai est emblématique de l'oppression transnationale. J'aimerais en dire plus à ce sujet.

Monsieur Brunelle-Duceppe, votre question au sujet de la nécessité pour le Parlement et les parlementaires du Canada de se concentrer davantage sur ce dossier et de s'en occuper plus activement touche véritablement aux intérêts fondamentaux du Canada. La loi sur la sécurité nationale en vertu de laquelle M. Lai est poursuivi est draconienne et a une portée extraterritoriale. Ce que Hong Kong et ses maîtres à Pékin estiment pouvoir faire impunément à Jimmy Lai, qui est la personne la plus en vue poursuivie au moyen de cette loi, s'appliquera par la suite aux Canadiens en sol canadien.

C'est ce qui s'est produit lorsque le Parlement et le gouvernement ne se sont pas exprimés assez ouvertement sur le cas de Jimmy Lai; on a eu recours à cette même loi pour offrir des primes contre des citoyens canadiens en sol canadien.

En tant que puissance moyenne, notre engagement auprès des Nations unies et des institutions multilatérales est au cœur de notre politique étrangère et de notre souveraineté. Le simple fait de collaborer avec les Nations unies peut être considéré comme une infraction criminelle en vertu de la loi sur la sécurité nationale.

Lorsqu'une plainte a été déposée contre l'ambassade de Chine, l'ONU a demandé si toute personne s'adressant à elle pouvait vrai-

ment être poursuivie au titre de la loi sur la sécurité nationale. La réponse de la Chine est tellement effrontée qu'elle l'a mise par écrit. L'article 56 stipule que oui, cela peut être le cas. Un Canadien au Canada qui échange avec les Nations unies, même au sujet du cas de M. Lai, peut être visé par une prime et subir un procès. Si nous ne nous exprimons pas de manière plus concertée et concrète sur le cas de M. Lai, nous risquons de voir cette loi porter de plus en plus atteinte à notre souveraineté.

Je tiens à féliciter les membres du Comité qui ont tenu des audiences sur cette affaire, ce qui contribue à soutenir M. Lai et sa famille et à mettre en lumière ces problèmes. Je vous félicite aussi pour les efforts que vous avez tous déployés pour lui accorder la citoyenneté honoraire. Encore une fois, cela témoigne de nos valeurs et contribue à contrer les efforts d'oppression transnationale. J'encourage tous les députés qui ne se sont pas encore exprimés à ce sujet ou qui pourraient s'y opposer, comme vous l'avez suggéré, à réfléchir aux répercussions que cela pourrait avoir sur la souveraineté du Canada et sur les citoyens canadiens.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Pendant ce temps, M. Ma est toujours président du Groupe d'amitié parlementaire Canada—Hong Kong.

Monsieur de Pulford, je pense que certains de vos employés ont subi des gestes très concrets de répression transnationale. Je pense notamment à de la pornographie créée par l'intelligence artificielle.

Pourriez-vous donner des précisions au Comité sur cette question?

[Traduction]

Luke de Pulford: Je vous remercie de la question. Je remercie également M. Juneau d'avoir mentionné le caractère sexospécifique de bon nombre de cas de harcèlement en ligne.

Je vais vous donner un exemple. Je dirige un établissement et j'ai beaucoup de visibilité. Je n'ai jamais été ciblé par de la pornographie générée par l'intelligence artificielle. Je suis victime de beaucoup de harcèlement, mais pas de ce genre-là. Deux membres de mon personnel et, très récemment, une proche collègue — Laura Harth, qui, je le sais, a également témoigné devant votre comité — ont été victimes, à maintes reprises, sur tous leurs réseaux sociaux, de pornographie extrêmement explicite générée par l'intelligence artificielle. C'est une situation courante, et malheureusement, ces actes sont très souvent perpétrés depuis un autre pays, ce qui rend les poursuites judiciaires plus complexes.

Je vous remercie de me donner l'occasion d'en parler. C'est un élément clé. C'est un des principaux moyens qui sont utilisés plus particulièrement contre les femmes pour essayer de les réduire au silence lorsqu'elles dénoncent des situations depuis l'étranger.

Le président: Merci.

J'invite maintenant M. Zuberi à prendre la parole pour deux minutes.

Je vous prie de respecter le temps imparti. Vous avez deux minutes pour les questions et les réponses.

Sameer Zuberi: Merci, monsieur le président.

Je vais poursuivre avec M. de Pulford.

Nous avons beaucoup entendu parler des défis à relever et des suggestions concernant la nécessité de renforcer la collaboration entre les différents organismes canadiens et d'autres organismes dans le monde. Par contre, nous n'avons pas beaucoup parlé des mesures législatives ni proposé d'idées à ce sujet, en nous inspirant notamment des pratiques exemplaires d'autres pays.

Quelles pratiques exemplaires avez-vous relevées dans d'autres pays, dans le cadre de vos recherches ou de vos discussions dans le milieu, pour s'attaquer à la répression transnationale? Voulez-vous en faire part au Comité?

• (1720)

Luke de Pulford: J'ai deux ou trois choses à dire à ce sujet. Il y a évidemment beaucoup plus d'incidents de répression transnationale au Canada qu'il n'y a eu de poursuites, et cette disparité devrait inciter le Comité à se poser des questions. D'où vient cet écart? Pourquoi ne le cernons-nous pas et ne mettons-nous pas en place les moyens d'engager des poursuites?

En ce qui concerne les bonnes pratiques, il convient de souligner que la question de la formation des policiers figure parmi les priorités de tout le monde. Je pense que M. Juneau a parlé de l'importance de la confiance. Si les victimes de répression transnationale ne font pas confiance aux autorités, elles ne signaleront rien, et c'est sans parler des difficultés, des complexités juridiques ou des obstacles diplomatiques liés aux poursuites elles-mêmes.

Il est extrêmement important d'offrir cette formation. Au Royaume-Uni, nous avons un groupe de travail pour la défense de la démocratie qui tente de s'attaquer à quelques-uns de ces problèmes et de mettre en relation diverses institutions de l'État. Cela dit, il faut appliquer la loi. Si nous n'avons pas la volonté de le faire, nous ne pourrions pas venir à bout de ce problème.

Le président: Merci, monsieur Zuberi.

J'invite maintenant M. Majumdar à prendre la parole pour deux minutes.

Shuvaloy Majumdar: Deux minutes, ce n'est pas suffisant; je vais donc demander aux témoins de répondre à mon commentaire par écrit.

Je mène depuis maintenant trois séances cette étude sur la répression transnationale. Elle traite de la manière dont les régimes autoritaires imposent leur pouvoir au-delà des frontières à l'aide de la répression. Le mot « répression » est particulièrement important pour moi parce qu'il marque naturellement la différence entre la victime et l'opresseur.

Dans le monde démocratique, nous assistons à un amalgame de ces concepts, ce qui a engendré une confusion morale au détriment de la clarté morale. La tolérance, en tant qu'idée, et notre désir d'être inclusifs ont créé un monde dans lequel tout est inclus, y compris ce qui n'est pas conforme aux lois de notre pays, à notre souveraineté et aux libertés promises à notre peuple.

Dans ce contexte, dans le monde occidental en général, lorsqu'un parti remporte une élection, on parle de populisme. Lorsqu'un autre parti gagne une élection, on parle de démocratie. Nous avons divers modèles d'équivalence morale qui font en sorte qu'il nous est encore plus difficile de reconnaître un oppresseur ou un dirigeant autoritaire lorsqu'ils imposent leur volonté à nos concitoyens, qu'ils viennent de Niagara, d'Halifax, de Toronto, d'Ottawa, de Calgary ou d'ailleurs.

Il s'agit d'un problème croissant et troublant qui exige de la force, du courage et une parfaite compréhension des promesses qui nous ont été faites quant à ce que devraient être nos libertés dans ce pays. En ce sens, dans notre pays où la démocratie est aussi dynamique, le critère de la clarté morale est peut-être celui qui revêt le plus d'importance. Je pense aux pays et aux peuples qui sont en première ligne dans ce domaine — notamment les Taïwanais, les pays baltes et une grande partie du monde juif — et qui ont dû faire face avec ténacité à des formes de répression transnationale.

C'est dans cet esprit que j'invite tous les témoins à nous transmettre des réflexions et des observations par écrit sur la façon dont le Canada et le monde occidental peuvent s'attaquer à la répression transnationale. Ces informations nous seront utiles dans le cadre de cette étude que nous sommes sur le point de terminer.

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Si vous souhaitez formuler des commentaires à ce sujet, vous pouvez écrire au président ou à la greffière.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Juneau, vous avez quand même produit une étude super importante. Vous avez donc des recommandations à nous faire.

Parmi ces recommandations, y en a-t-il qui sont urgentes ou qui pourraient être mises en œuvre rapidement?

Nous vous serions reconnaissants de nous les communiquer, par ordre de priorité.

Thomas Juneau: Il y en aurait plusieurs. Je vais d'abord mentionner la transparence.

En un mot, la transparence n'est pas le seul outil pour mieux contrer la répression transnationale, mais c'est un outil essentiel. De façon générale, elle est beaucoup sous-utilisée dans le domaine de la sécurité nationale.

On a tendance à penser à la transparence de manière abstraite. Dans une démocratie, c'est important, c'est vrai, mais c'est aussi un outil de sécurité nationale pour lutter contre l'espionnage économique, l'ingérence étrangère et la répression transnationale.

La transparence est un outil permettant de communiquer avec les victimes, que ce soit des groupes de la diaspora ou d'autres groupes. Comme ça a été mentionné, cela permettrait de mieux leur transmettre de l'information sur la manière de se défendre. De plus, comme ça a été mentionné trop brièvement, la transparence est un élément de confiance entre les populations et les gouvernements. Quand cette confiance est trop faible, on ne rapporte pas l'information sur les menaces. Pourtant, une relation de confiance contribue à créer ces canaux de communication essentiels pour que l'information aille non seulement du gouvernement aux victimes, mais aussi des victimes au gouvernement.

De façon plus large, même si elle n'est pas le seul facteur, une meilleure transparence contribue à construire une société plus résiliente. Cela est essentiel si l'on veut mieux contrer non seulement la répression transnationale, mais aussi, encore une fois, beaucoup des menaces auxquelles le Canada doit faire face aujourd'hui.

• (1725)

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup.

Je veux remercier tous les témoins. Ça a été un groupe de haut vol. Franchement, je pense qu'aujourd'hui, nous avons été choyés. Je veux absolument les remercier d'avoir participé à cette étude super importante. Je pense que nos analystes ont quelque chose à se mettre sous la dent pour la rédaction du rapport.

Je remercie donc franchement toutes les personnes qui se sont déplacées aujourd'hui pour se joindre à nous. Nous sommes bien contents de vous avoir reçus au Comité.

Je vous souhaite une bonne journée.

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Je remercie tous les témoins de leurs témoignages, aujourd'hui, à propos des répercussions mondiales de la répression transnationale.

[Traduction]

En mon nom personnel, au nom de tous les membres du Sous-comité et de toutes les personnes qui travaillent ici — le personnel et les interprètes —, nous tenons à vous remercier de votre présence, de vos idées et de vos bonnes réponses à nos questions. Si vous avez quelque chose à ajouter, n'hésitez pas à m'écrire ou à écrire à la greffière.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>